

RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS 2025

L'engagement en action



CARAC

Comptes annuels

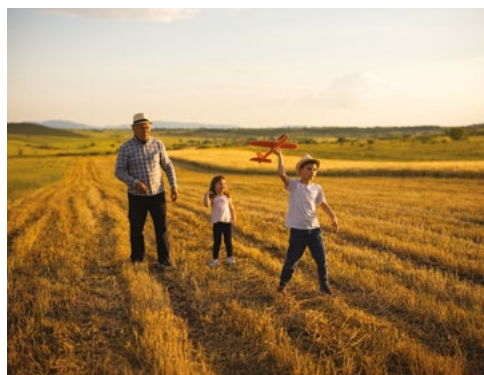
- Actif du bilan 2025 P.25
- Passif du bilan 2025 P.26
- Résultat technique 2025 P.27
- Résultat non technique 2025 P.28

Annexes aux comptes P.29

- 1 **Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables P.29**
 - 1.1 Faits marquants de l'exercice P.29
 - 1.2 Référentiel comptable et réglementaire P.30
 - 1.3 Changements dans les règles et méthodes comptables P.34
 - 1.4 Événements post-clôture P.35
- 2 **Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat P.35**
 - 2.1 Pour le bilan P.35
 - 2.2 Pour le compte de résultat P.42
 - 2.3 Autres informations P.49



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels P.50



Rapport de gestion

- 1 **Les faits marquants de l'exercice 2025 P.5**
- 2 **Événements post-clôture P.6**
- 3 **Résultat net 2025 P.7**
- 4 **Compte de résultat P.8**
 - 4.1 Cotisations P.8
 - 4.2 Marge brute technique P.8
 - 4.3 Solde de réassurance P.8
 - 4.4 Charges de gestion P.8
 - 4.5 Résultat de la gestion financière P.8
- 5 **Participations P.14**
- 6 **Affectation du résultat P.15**
- 7 **Fonds propres P.15**
- 8 **Compte de la participation aux excédents P.15**
- 9 **Commissaires aux comptes P.15**
- 10 **Conseil d'administration et Comité d'audit de la CARAC P.16**
- 11 **Rémunération versée au dirigeant opérationnel P.17**
- 12 **Transferts financiers entre mutuelles et union P.17**
- 13 **Perspectives 2026 P.18**
 - 13.1 Évolution du modèle relationnel P.18
- 14 **Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire P.19**

Annexes P.22

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices P.22
- Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs des comités d'audit et de mission et frais administrateurs P.22
- Données de synthèse de l'exercice 2025 P.23



Rapport de gestion

1 Les faits marquants de l'exercice 2025

LA CARAC POURSUIT SA FORTE DYNAMIQUE ET CONFORTE SA POSITION SUR L'ÉPARGNE DE LONG TERME ET LE CONSEIL PATRIMONIAL

L'année 2025 a été marquée par un environnement particulièrement instable. La France, l'Europe et plus largement le monde occidental ont traversé une crise profonde, aux dimensions économiques, sociales, géopolitiques et environnementales. Ces bouleversements ont mis en évidence les fragilités de nos sociétés et la perte de valeurs, mais ont également révélé des forces essentielles : l'engagement, la détermination, la confiance, l'optimisme, le partage et le sens du collectif. Ce sont ces repères qui ont guidé la CARAC tout au long de l'exercice.

Animée par un esprit entrepreneurial constant, la CARAC a poursuivi son développement avec audace et lucidité. En trois ans, la mutuelle est parvenue à bâtir un acteur de premier plan de l'épargne de long terme et du conseil patrimonial, grâce à des choix stratégiques exigeants et un cap clair. Convaincue que l'épargne de long terme constitue bien davantage qu'un simple produit financier, la CARAC confirme que c'est un levier essentiel de projection, de protection et de transmission pour les épargnants, mais aussi un instrument collectif majeur au service de la souveraineté économique et de la solidarité intergénérationnelle. Il s'agit tout d'abord d'orienter l'épargne vers le financement durable de l'économie réelle, des entreprises, des infrastructures et des territoires, en réponse aux enjeux stratégiques du pays; et en même temps d'assurer un partage équilibré de la valeur créée et de contribuer à la protection des plus vulnérables sur le long terme.

UNE PERFORMANCE COMMERCIALE EXCEPTIONNELLE

Dans ce contexte, l'année 2025 a été marquée par une dynamique commerciale exceptionnelle, illustrant la confiance des adhérents et des clients. La CARAC a enregistré une collecte record d'1,8 milliard d'euros au niveau du groupe et de plus de 1 milliard au niveau de la seule mutuelle, et près de 18 000 nouveaux adhérents. Ces résultats témoignent d'un engagement collectif constant et d'une forte capacité à changer d'échelle.

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE CONFORTÉE

Parallèlement, la solidité financière s'est encore renforcée : progression des résultats, niveau élevé de solvabilité et obtention pour la première fois d'une notation « A » par Standard & Poor's.

Cette robustesse permet de tenir la promesse essentielle d'une performance durable de l'épargne confiée. Le fonds en euros enregistre une performance 2025 supérieure à celle de 2024, portée à la fois par une gestion obligataire active — avec des investissements affichant un rendement moyen de 4,6 % — et par les bonnes performances des actifs de diversification. Les investissements ont été conduits avec sélectivité, flexibilité et vigilance, dans un environnement marqué par la volatilité des marchés et l'instabilité géopolitique.

UNE RÉMUNÉRATION ATTRACTIVE

À ce titre, les bonifications de l'année 2025 ont été servies, portant la provision pour participation aux excédents à 502 millions d'euros à fin 2025.

UN RENFORCEMENT SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE VIE

L'année a également été celle de l'ouverture et du renforcement des ancrages territoriaux, en cohérence avec le modèle mutualiste indépendant et le statut de Mutuelle à mission de la CARAC. Les entrées en négociation exclusives pour des prises de participation majoritaires dans le groupe Astoria et dans Cedrus & Partners constituent une nouvelle étape structurante, permettant de créer la première plateforme de gestion patrimoniale du marché français et d'enrichir l'offre de solutions sur mesure avec un conseil patrimonial différenciant permettant de couvrir tous les profils d'épargnants.

UNE MUTUELLE ENGAGÉE SUR LE LONG TERME

En 2025, la CARAC a franchi une étape majeure en adoptant le statut de Mutuelle à mission, affirmant ainsi sa volonté de conjuguer performance financière et engagement sociétal. Ce nouveau cadre constitue un levier essentiel pour inscrire son action dans une dynamique de long terme. Cette évolution renforce la singularité de la CARAC, qui, forte de ses 100 ans d'histoire, poursuit son engagement au service de ses adhérents et d'une finance plus responsable.

PRISE DE PARTICIPATIONS

En 2025, CARAC a acquis 100 % de Carac Conseil, Carac Participations et EIFFEL Participations.

2 Événements post-clôture

LA CARAC POURSUIT SA FORTE DYNAMIQUE ET CONFORTE SA POSITION SUR L'ÉPARGNE



Un projet d'acquisition majoritaire du groupe Astoria

Le groupe CARAC est entré en négociation exclusive avec Naxicap Partners en décembre dernier en vue de renforcer son expertise patrimoniale et d'élargir son positionnement sur le marché du conseil en gestion de patrimoine, en vue d'une prise de participation de 70 % dans le capital du groupe Astoria. Fondé en 2002, le groupe Astoria est l'un des leaders du conseil en gestion de patrimoine en France, avec 14 milliards d'euros d'actifs sous gestion. L'opération prévoit le maintien d'une participation de Naxicap Partners et du management du groupe Astoria, gage de leur engagement et de la continuité du plan d'affaires.



Une négociation exclusive avec Cedrus & Partners

Dans le cadre du développement de sa plateforme patrimoniale, le groupe CARAC est entré en négociation exclusive avec Cedrus & Patnrners en vue d'une prise de participation majoritaire. Cette opération vise à associer l'expertise patrimoniale de Cedrus & Partners, reconnue notamment dans la structuration de fonds de fonds d'actifs privés, à la solidité et au positionnement de long terme du groupe CARAC. L'ensemble a vocation à proposer des solutions patrimoniales sur mesure et un conseil différenciant à une clientèle disposant de fortes capacités d'épargne.



Une première émission obligataire de dette subordonnée Tier 2

Afin de consolider sa structure financière et soutenir son développement, la CARAC a réalisé sa première émission obligataire sur les marchés de capitaux, à travers une émission inaugurale de dette subordonnée Tier 2 d'un montant de 300 millions d'euros. L'opération, notée BBB+ par S&P Global Ratings Europe Limited, a rencontré un vif succès auprès des investisseurs français et internationaux.



Guerre au Moyen-Orient

La guerre au Moyen-Orient crée une forte incertitude sur les marchés mondiaux, avec des risques de hausse des prix de l'énergie, de volatilité des marchés actions et obligataires et de ralentissement économique global. Dans ce contexte, la CARAC renforce sa surveillance et sa gestion des risques, en adaptant notamment la gestion de ses portefeuilles afin de préserver le capital des adhérents qui lui font confiance, tout en maintenant des rendements stables.

3 Résultat net 2025

Le total des produits de l'exercice 2025 ressort à :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations brutes	1 028	677
Produits nets des placements ⁽¹⁾	441	404
Autres produits techniques	5	5
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	5	4
TOTAL PRODUITS	1 479	1 090
<i>(1) Détail des produits financiers nets.</i>		
Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	274	244
Frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	11	8
Plus et moins-values sur titres	93	5
Amortissements surcote/décote	38	40
Dotations / Reprises pour dépréciation à caractère durable (PDD) et amortissements dérogatoires	19	11
Dotations / Reprises à la réserve de capitalisation	3	52
Ajustement ACAV	32	24
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	405	368
Revenus immobiliers et plus-values immobilières	65	63
Charges immobilières, amortissements et frais généraux	29	27
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	36	36

Le total des charges de l'exercice 2025 ressort à :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de prestations	757	716
Charges de provisions d'assurance	305	- 12
Participation aux résultats	215	207
Autres charges	117	103
Autres charges non techniques et divers exceptionnels	5	13
Impôts	13	1
TOTAL CHARGES	1 411	1 027
RÉSULTAT NET	69	63

Le résultat net de l'exercice 2025 ressort en conséquence à 69 millions d'euros.

Fonds propres

Au 31 décembre 2025, le montant des fonds propres est de 1 513 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 147 millions d'euros à fin 2025 est classée parmi les fonds propres.

4 Compte de résultat

4.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d’annulations ressort à 1 028 millions d’euros contre 677 millions d’euros en 2024, soit une augmentation de 52 %.

(En millions d’euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Épargne	848	543	56 %
Retraite	109	88	24 %
Retraite PER	68	42	61 %
Prévoyance	4	4	2 %
TOTAL	1 028	677	52 %

4.2 MARGE BRUTE TECHNIQUE

- ➔ Les cotisations brutes 2025 s’élèvent à 1 028 millions d’euros.
- ➔ Les charges de prestations sont de 757 millions d’euros au 31 décembre 2025.
- ➔ Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de 305 millions d’euros.
- ➔ Les ajustements des actifs représentatifs des contrats en unités de compte sur opérations directes s’élèvent à 32 millions d’euros.
- ➔ Le solde de souscription des opérations techniques s’établit à -1,2 million d’euros (cf. résultat technique par catégorie, au paragraphe 2.2.2 de l’annexe aux comptes annuels 2025).

4.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Au 31 décembre 2025, le solde de réassurance s’élève à -143 731 euros.

4.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2025 s’élèvent à 129,6 millions d’euros, au lieu de 111 millions d’euros en 2024.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l’annexe aux comptes annuels.

4.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

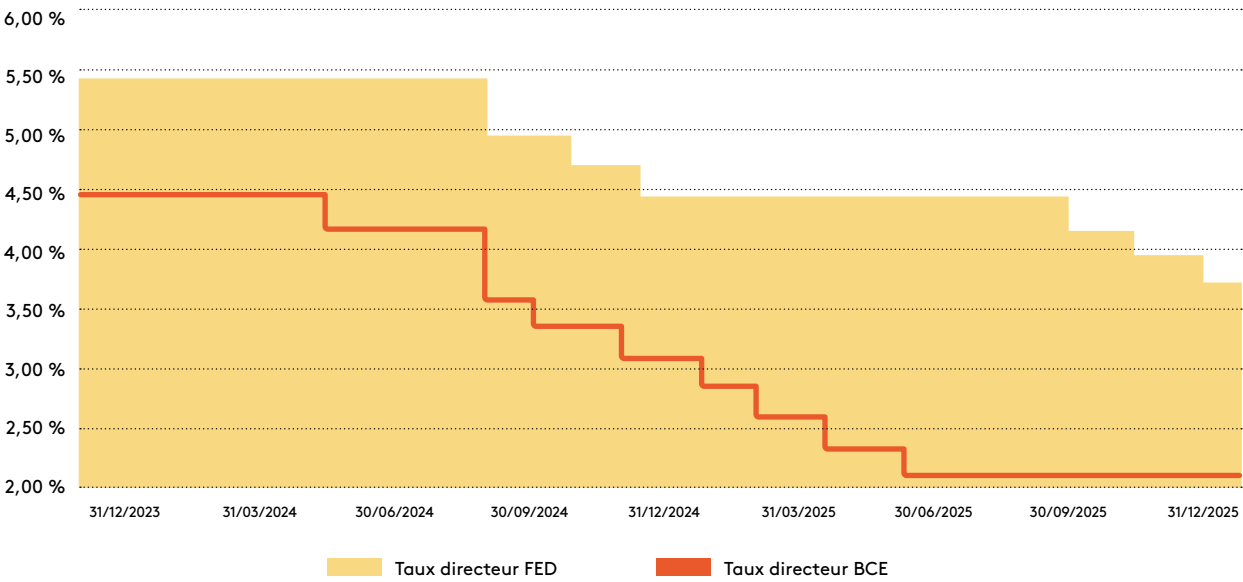
Un nouvel ordre économique et géopolitique

La volonté américaine de se retirer du conflit ukrainien a poussé l’Union européenne à annoncer début 2025 un plan de relance massif pour renforcer son autonomie, notamment militaire. L’Allemagne, avec ses marges budgétaires et une économie stagnante, lançait aussi son plan d’investissement, incluant réarmement, infrastructures et numérique. Ces initiatives laissaient entrevoir un regain de dynamisme économique en Europe.

Mais le programme du Président Donald Trump, avec une hausse brutale des droits de douane, a rapidement assombri les perspectives mondiales. Face à cette situation, la Grande-Bretagne, l’UE et le Japon ont accepté des accords défavorables, tandis que la Chine résistait, déclenchant une guerre commerciale avec les États-Unis tout au long de l’année.

Aux États-Unis, l’inflation remontant a empêché la Fed de baisser ses taux, alors que les autres banques centrales poursuivaient leur assouplissement. Un découplage monétaire s’est installé jusqu’à l’automne, avant que la Fed ne se concentre sur un marché du travail ralentissant pour relancer ses baisses, alors que les taux restaient stables en zone euro depuis juin.

➔ Évolution des taux directeurs FED/BCE

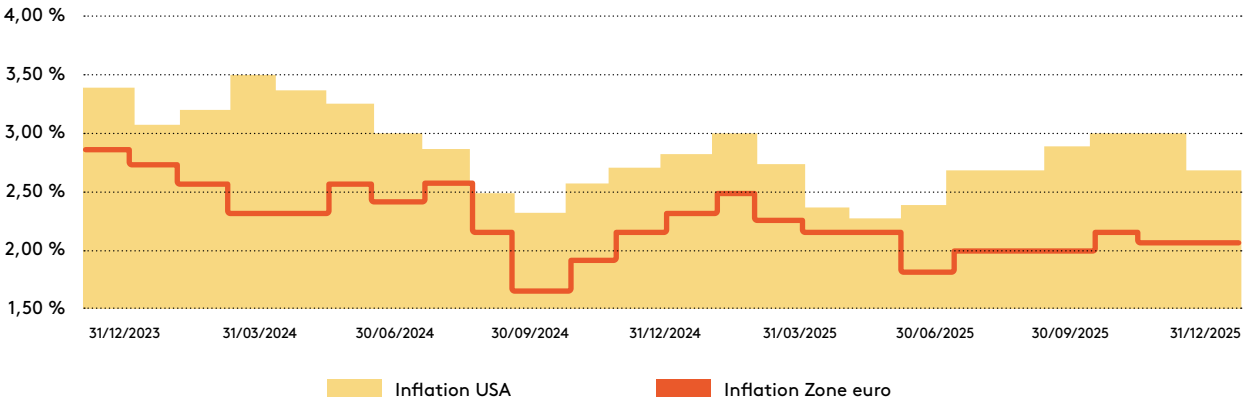


Source : Bloomberg.

L’inflation, toujours élevée aux États-Unis, a limité la marge de manœuvre d’une Fed partagée entre lutte contre la hausse des prix et soutien à la croissance. En zone euro, l’amélioration de la dynamique macro et microéconomique a permis

à la BCE de maintenir ses taux à 2 %, conservant ainsi un levier de baisse en cas de choc. La croissance pourrait rebondir en 2026, mais un euro-dollar fort devrait maintenir l’inflation autour de la cible de 2 % en zone euro.

➔ Évolution du taux d’inflation



Source : Bloomberg.

En 2025, la croissance économique des États-Unis a connu un ralentissement modéré, limité à 2 %, principalement grâce aux investissements dans l’intelligence artificielle, contre 2,8 % en 2024. En zone euro, le contexte économique s’est révélé

plus favorable que prévu, permettant d’atteindre une croissance de 1,2 %, contre 0,9 % l’année précédente. À l’échelle mondiale, la croissance s’est stabilisée à 3,2 %, un niveau comparable à celui observé en 2024 (3,3 %).

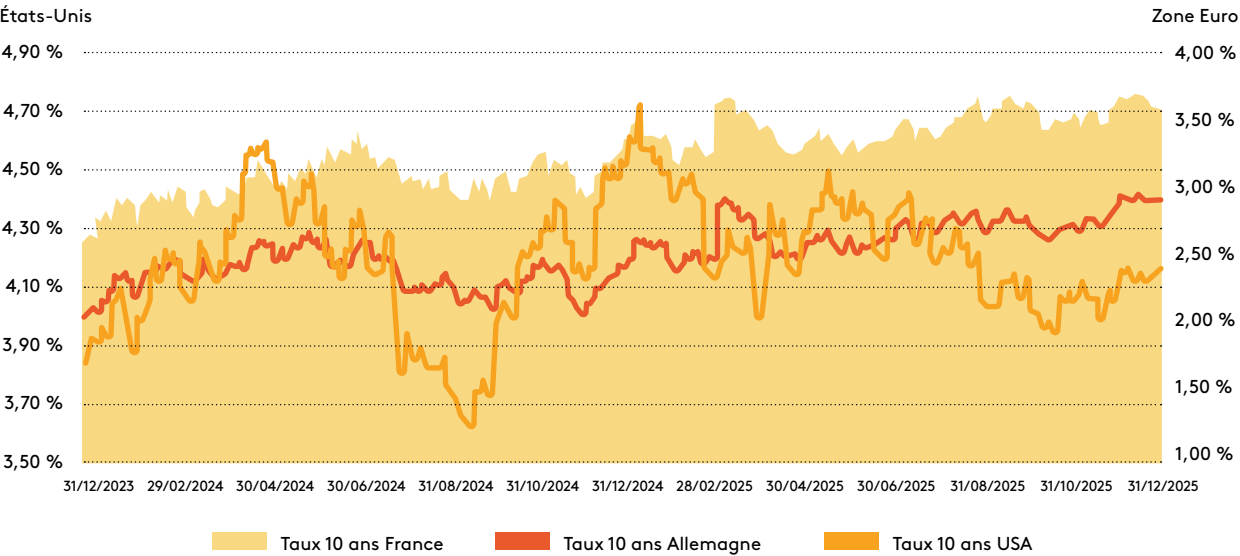
Marchés financiers

Taux : baisse aux États-Unis, hausse en Europe

Les marchés de taux seront restés volatils, bien que moins qu’en 2024. Le 10 ans allemand aura évolué dans un canal (2,50 - 2,90 %), finissant l’année sur sa borne haute. Les pays du sud de l’Europe (Espagne, Italie, Portugal, Grèce) auront surperformé le marché de la zone euro, convergeant progressivement vers l’Allemagne, leur *spread* (i.e. prime de risque) face au *Bund* se réduisant au gré des mois. Même la France, empêtrée dans ses soucis de déficit excessif, aura finalement vu son *spread* baisser légèrement, la perspective d’émissions supérieures à 500 milliards d’euros par l’Allemagne en 2026 l’emportant sur un budget français toujours aussi dispendieux.

Aux États-Unis, le taux à 10 ans aura évolué entre 4 % et 4,8 %, terminant 2025 proche de sa borne basse, grâce à une inflation qui pourrait finalement se stabiliser, bien qu’à un niveau toujours supérieur à la cible de 2 %.

→ Évolution des taux à 10 ans



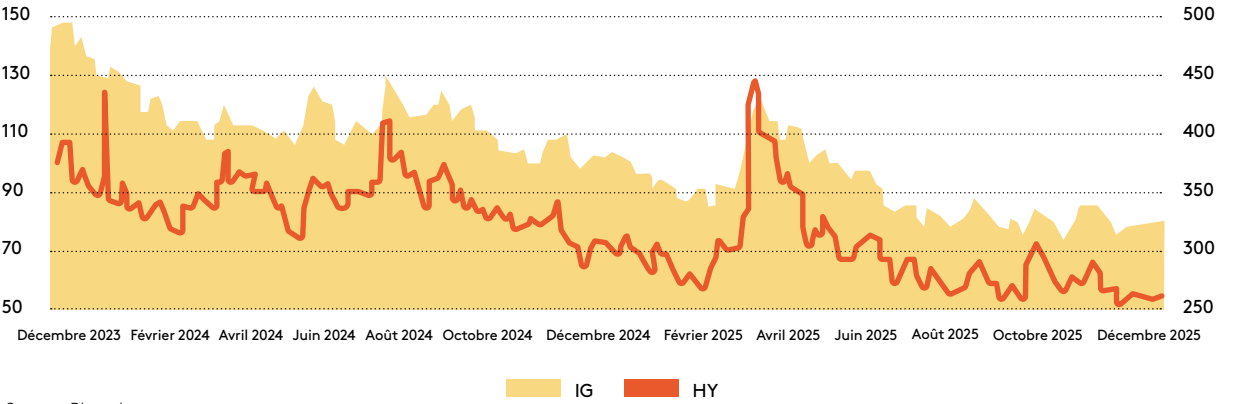
Source : Bloomberg.

Crédit : des primes de risque au plus bas

2025 aura une nouvelle fois été une excellente année sur le marché du crédit. Les *spreads* n’auront eu de cesse de se resserrer, tant sur le segment *investment* grade que sur le *high yield*, contribuant positivement à la performance en plus du portage.

L’indice Bloomberg Euro Aggregate Corporates a progressé de 3,03 % et le Bloomberg Pan-European High Yield Euro de + 5,25 %, des performances inférieures à celles de 2024 mais toujours très positives dans l’absolu.

→ Prime de risque contre état



Source : Bloomberg.

Actions : encore une forte hausse malgré les risques

Les indices actions ont connu une nouvelle année très positive, l’ensemble des zones géographiques finissant l’année en nette hausse. En Europe, le marché aura été tiré à la hausse par les valeurs bancaires, qui auront écrasé la cote, et par la thématique « défense », les investisseurs anticipant les dépenses à venir liées au réarmement.

Aux États-Unis, les valeurs technologiques auront une nouvelle fois porté les indices : malgré un mauvais T1, les « 7 magnifiques » auront nettement rebondi après le choc d’avril, surperformant tout l’été, pour finir 2025 sur une performance à deux chiffres, emmenant l’ensemble du marché américain. Ce constat vaut aussi pour les pays émergents.

Indices	Performance 2025
CAC 40 (EUR)	+ 10,42 %
MSCI EMU (EUR)	+ 20,75 %
MSCI Europe (EUR)	+ 16,34 %
S&P 500 (USD)	+ 16,39 %

Indices	Performance 2025
Nasdaq (USD)	+ 20,36 %
Topix (JPY)	+ 22,41 %
MSCI Emerging Markets (USD)	+ 30,58 %
MSCI AC World (USD)	+ 19,49 %

La gestion financière de la CARAC (fonds en euros)

Dans un environnement marqué par une forte volatilité des taux d’intérêt, notre gestion obligataire s’est révélée particulièrement active et performante. Nous avons su tirer parti des conditions de marché pour saisir des opportunités de rendement élevé principalement sur les dettes souveraines européennes et allonger la durée de nos investissements. Les investissements obligataires réalisés en 2025 affichent un taux de rendement moyen de 4,6 %, renforçant la performance globale de notre portefeuille tout en préservant un profil de risque stable.

Le début d’année difficile pour les valeurs technologiques américaines et le stress lié à la mise en place des barrières douanières nous ont offert des points d’entrée pour renforcer notre exposition aux actions cotées. Notre portefeuille a ainsi pleinement profité des excellentes performances des marchés actions, la gestion tactique ayant généré une performance additionnelle, surperformant ainsi notre indice de référence.

Sur le marché du *private equity*, nous avons poursuivi nos investissements, privilégiant des secteurs porteurs sur le long terme tels que le financement de la défense et des souverainetés européennes, ainsi que la protection de la biodiversité.

L’exposition aux dettes privées a continué d’augmenter cette année, profitant d’un environnement de taux et de rendement ajusté au risque particulièrement favorable.

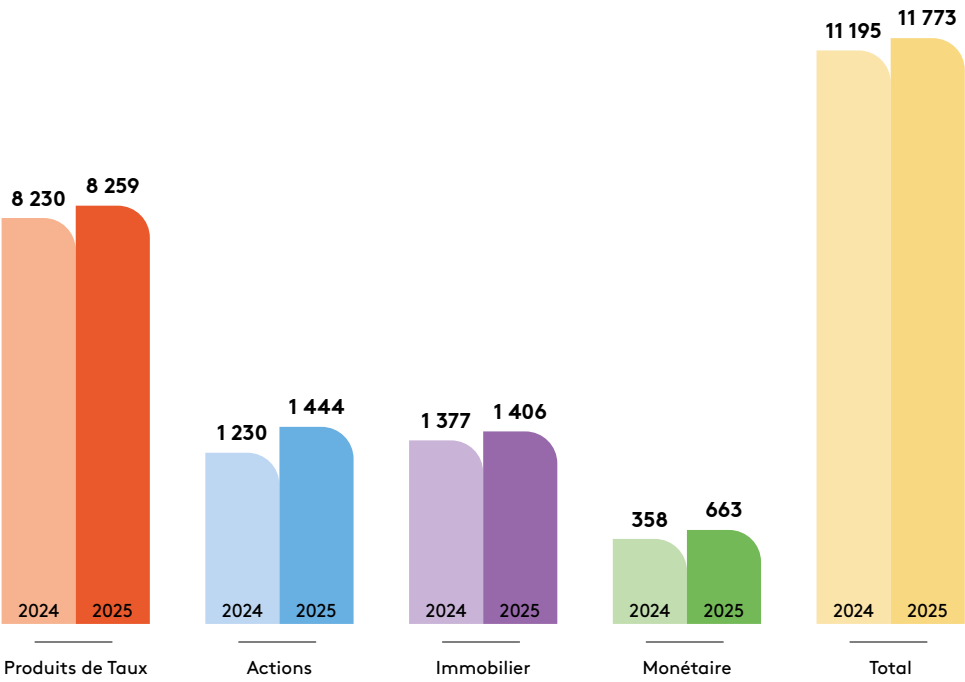
Concernant l’immobilier, 2025 a été marquée par une stabilisation des valorisations après deux années difficiles. Le marché demeure fragmenté, avec des secteurs comme les bureaux hors quartier central encore sous pression, tandis que les actifs liés au tourisme et à la logistique affichent de belles performances. Dans ce contexte, nous avons opté pour une stratégie prudente, avec des investissements très sélectifs et qualitatifs.

Des résultats solides

Les produits nets des placements, incluant l’immobilier, ont progressé par rapport à 2024, atteignant 417,1 millions d’euros, soit un rendement de 3,93 %.

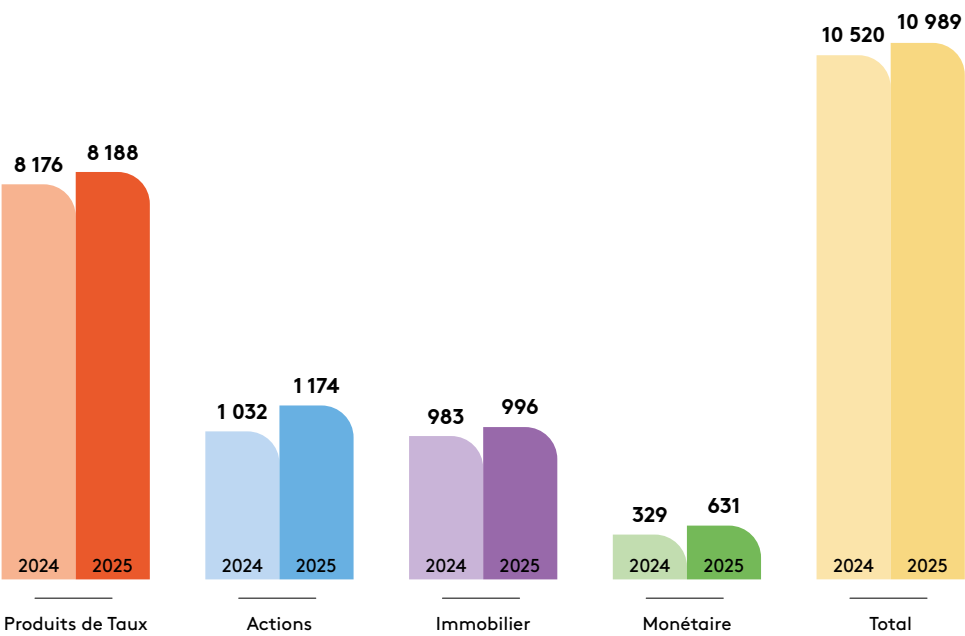
➡ Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (y compris UC)

En millions d’euros



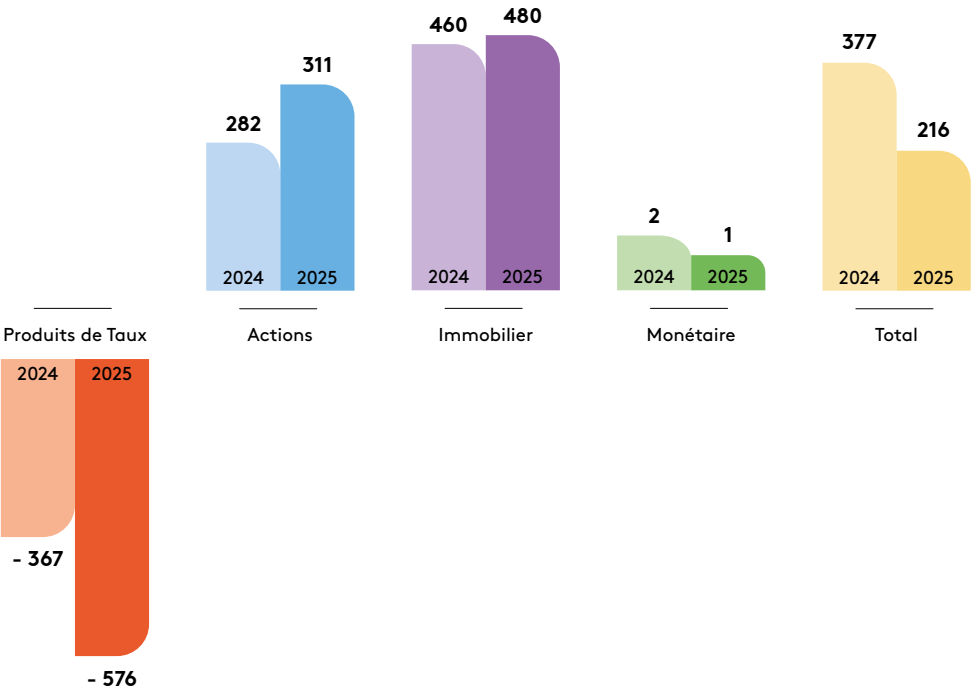
➡ Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (hors UC)

En millions d’euros

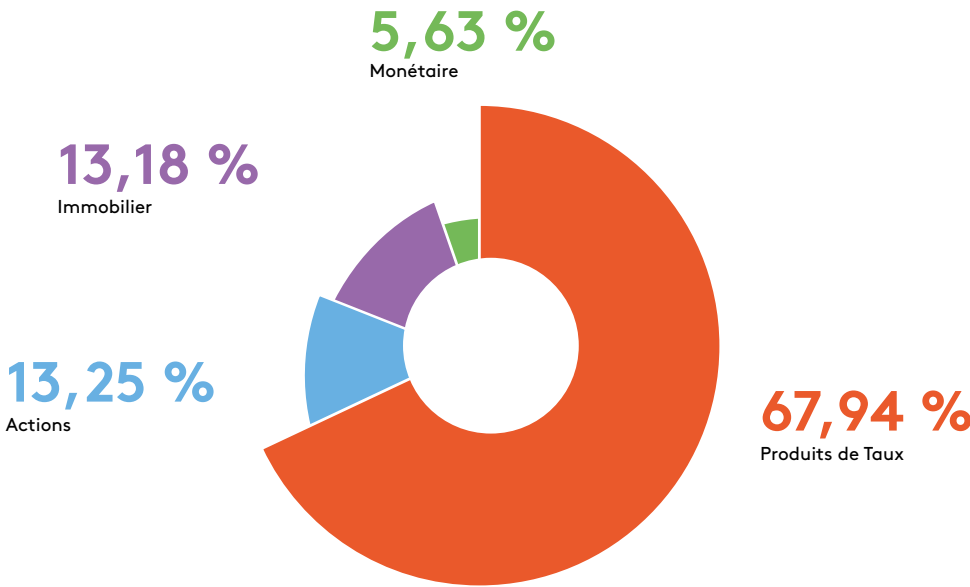


➡ Situation comparée des plus et moins-values latentes

En millions d’euros



➡ Répartition des actifs en valeur de marché (hors UC)



5 Participations

Type	Société	Siège Social	% détention du capital	Capital social (en milliers d'€)	Valeur nette comptable (en milliers d'€)	Valorisation de la participation (en milliers d'€)
SCH Hors exploitation	SCI ARCS PANORAMA INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	15,90 %	50 400	9 512	11 790
	SCI ATREAM GARDEN INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	25,32 %	395	9 578	6 554
	SCI CARAC PERSP IMMO FIA	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100,00 %	-	358 376	358 376
	SCI ATREAM EURO HOSPITALITY	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	16,29 %	4 902	5 000	5 581
	SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	10 000	2 141	2 141
	SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	11 201	12 178	12 178
	SCI CARAC COMMERCEs	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	2 496	4 991	7 033
	SCI PALAIS DE LA MUTUALITÉ	255, rue de Vaugirard - 75015 Paris	5,57 %	26 909	1 500	4 026
	SCI BOULOGNE LE GALLO	36, rue de Naples - 75008 Paris	3,56 %	27 546	598	598
	SCI LYON BLACKBEAR	36, rue de Naples - 75008 Paris	12,09 %	16 549	8 724	8 724
	SCI BCL IMMO INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	53,33 %	18 750	19 615	16 715
	SCI CP 3F INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	20,03 %	-	9 254	9 455
	SCI CANOPÉE INVESTISSEMENT	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	73,00 %	36 738	38 443	35 672
	SCI SAINT DIDIER	25, allée Vauban - 59110 La Madeleine	-	1	1	1
	SCI OH BABY SAINT OUEN	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	-	-	3 595	3 595
	SC GÉNÉRATIONS IMMO	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	99,96 %	-	22 370	23 072
	DE HAAN INVEST	97, rue Royale - 1000 Bruxelles - Belgique	26,32 %	38 000	10 000	13 476
	DE EEMHOF INVEST BV	200, Prins Bernhardplein, P.O Box 990, 1000 Amsterdam - Pays-Bas	14,05 %	53 385	9 796	11 100
Sociétés commerciales de capitaux	SELENCIA	7, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie	100 %	159 221	133 391	174 900
	ATREAM	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	60 %	263	30 690	32 417
	BFM	56-60, 56 rue de la Glaciere - 75013 Paris	5 %	169 353	18 124	19 443
	TIKEHAU CAPITAL	32, rue de Monceau - 75008 Paris	2,50 %	2 102 974	85 022	69 989
	FRANÇAISE DES JEUX	3-7, Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt	0,20 %	74 108	7 164	8 503
	FONCIÈRE INEA	2, place des Hauts Tilliers - 92230 Gennevilliers	1,65 %	156 003	7 007	6 122
	CASA BARBARA	77, boulevard Malesherbes - 75008 Paris	51 %	280	605	605
	CASA INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	99,50 %	-	38 988	33 799
	COLOMBUS HOLDING II	55, avenue Marceau - 75016 Paris	-	1	10 000	10 000
	COLISÉE SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	19 000	19 000
	CONFLUENCE SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	37 000	37 000
	SAINT-HUBERT SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	8 043	7 614
	FONCIÈRE HGO	29, quai François Mitterand - 44273 Nantes	-	100 079	10 000	12 000
	HOSPI GRAND OUEST	29, quai François Mitterand - 44273 Nantes	-	51 033	589	589

(-) Absence d'information.

6 Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2025 en réserve, soit 68 585 136 euros.

7 Fonds propres

Au cours de l'exercice 2025, les fonds propres sont stables. L'affectation du résultat de l'exercice en réserve a été compensée par une reprise de réserve de capitalisation. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2025 peut se rationaliser de la manière suivante.

(En euros)	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	-	-	6 473 347
Autres réserves	1 214 588 642	63 201 451	-	1 277 790 093
Réserve de capitalisation	144 954 719	3 201 567	884 917	147 271 368
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	-	-	13 215 118
Résultat de l'exercice	63 201 451	68 585 136	63 201 451	68 585 136
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 442 433 277	134 988 154	64 086 368	1 513 335 062

8 Compte de la participation aux excédents

La participation aux bénéfices totale s'élève à 263 millions d'euros et se décompose en 288 millions d'euros de participation aux bénéfices allouée et - 25 millions d'euros de participation aux excédents différée.

La participation aux bénéfices allouée est constituée d'intérêts techniques à hauteur de 59 millions d'euros et de bonifications brutes à hauteur de 229 millions d'euros.

9 Commissaires aux comptes

Co-commissaires aux comptes titulaires :

- ➔ Cabinet Mazars représenté par Monsieur Guillaume Wadoux.
- ➔ Cabinet Deloitte représenté par Madame Estelle Sellem.

Commissaires aux comptes suppléants :

- ➔ Monsieur Michel Barbet-Massin (suppléant du cabinet Mazars).
- ➔ Cabinet BAES (suppléant du cabinet Deloitte).

10 Conseil d'administration et Comité d'audit de la CARAC

SUR L'EXERCICE 2025, LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST LA SUIVANTE

Marie-Thérèse ALONSO

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Aquitaine

Christophe BAYARD

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ Vice-président de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Aquitaine
- ➔ administrateur Selencia

Véronique BÉTEGNIES

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Hauts-de-France
- ➔ administratrice Selencia

Laurence BRICE

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ administratrice déléguée au développement durable de la CARAC à compter du 27 mars 2025
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Aquitaine

Marion BUCHET

- ➔ administratrice de la CARAC jusqu'au 11 août 2025
- ➔ administratrice déléguée au développement durable de la CARAC jusqu'au 27 mars 2025

Amaury BUINO

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ administrateur délégué à l'audit de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Hauts-de-France

Isabelle CONTI

- ➔ Vice-présidente de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Paris, Île-de-France, Outre-mer
- ➔ administratrice de la Fondation d'entreprise CARAC

Jean-Philippe COUASNON

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Normandie
- ➔ administrateur de GERP CARAC

Henri-Noël GALLET

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ administrateur délégué à la vie des élus de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Poitou, Charentes, Limousin

Frédéric GARDE

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ administrateur délégué aux affaires financières de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Paris, Île-de-France, Outre-mer
- ➔ administrateur et trésorier de la Fondation d'entreprise CARAC
- ➔ membre du Conseil de surveillance de la SCPI CARAC Perspectives Immo
- ➔ associé fondateur de la SCPI CARAC Perspectives Immo

Philippe GOUJAT

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Paris, Île-de-France, Outre-mer

Régis HOLO

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Paris, Île-de-France, Outre-mer

Gérard HOURY

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ administrateur délégué aux risques de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Centre

Pierre LARA

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ Président de la CARAC
- ➔ Vice-président de la Fondation d'entreprise CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section PACA/Corse
- ➔ membre du Conseil de surveillance de la SCPI CARAC Perspective Immo
- ➔ associé fondateur de la SCPI CARAC Perspective Immo

Laurent LE GOC

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ délégué de la CARAC – Conseil de section Centre
- ➔ administrateur de GERP CARAC

Jean-Marc MALLET

- ➔ administrateur de la CARAC
- ➔ administrateur de la Fondation d'entreprise CARAC

Astrid MARAGE

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Lorraine, Champagne, Ardennes

Sandrine DE MAYENNE

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Paris, Île-de-France, Outre-mer

Aurore MONPOU

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Centre
- ➔ administratrice de la Banque Française Mutualiste (BFM)

Marie-Paule ZUSSY

- ➔ administratrice de la CARAC
- ➔ déléguée de la CARAC – Conseil de section Alsace, Franche-Comté, Bourgogne
- ➔ administratrice Selencia

COMITÉ D'AUDIT

En application de l'article L. 823-19 du *Code de commerce*, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition, ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres, sont précisés dans le règlement intérieur de la CARAC.

Sur l'exercice 2025 : Amaury Buino, Véronique Bétegnies, Régis Holo, Pascal Thévenon.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du *Code de commerce* :

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la Direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé des missions suivantes :

- 1 Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
- 2 Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
- 3 Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du *Code de commerce*.

- 4 Il suit la mission du commissaire aux comptes. Il tient compte des constatations et des conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du *Code de commerce*.
- 5 Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section II du chapitre II du titre II du *Code de commerce*. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.
- 6 Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du *Code de commerce*.
- 7 Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

11 Rémunération versée au dirigeant opérationnel

La rémunération annuelle brute perçue en 2025 par le dirigeant opérationnel a été de 147 265 euros.

12 Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

13 Perspectives 2026

Le plan stratégique « **Ambition 2030** » constitue le cadre de référence de l’action de la CARAC. En 2025, la mutuelle a continué d’en déployer les orientations, au service de son développement et de sa transformation.

En 2026, la CARAC entend continuer le déploiement de ce plan stratégique, en consolidant ses fondamentaux et en accélérant sa transformation.

Dans ce cadre, la CARAC poursuit sa stratégie de montée en gamme afin d’affirmer durablement sa position d’acteur de référence de l’épargne de long terme et du conseil patrimonial. Cette ambition repose sur l’élargissement de sa base d’adhérents, l’accès à une clientèle plus patrimoniale, l’enrichissement de son offre et de ses services, ainsi que le développement de ses canaux de distribution.

L’aboutissement de projets de croissance externe avec le groupe Astoria et Cedrus & Partners, envisagé à l’horizon 2026, pourrait constituer un accélérateur de cette transformation, en renforçant l’expertise patrimoniale de la CARAC.

Parallèlement, la mutuelle poursuit ses investissements technologiques afin de digitaliser les parcours clients et de mieux valoriser la donnée, avec pour objectifs le renforcement de l’efficacité opérationnelle et l’amélioration de la qualité du conseil patrimonial.

Cette dynamique s’appuie enfin sur le renforcement du réseau salarié de la CARAC, qui poursuivra sa montée en compétence, avec un accent particulier mis sur l’expertise financière et patrimoniale.

13.1 ÉVOLUTION DU MODÈLE RELATIONNEL

Accompagnement des adhérents

La CARAC attache toujours un soin particulier à accompagner ses adhérents, leurs familles et les organismes partenaires au quotidien. En 2025, la CARAC a organisé 12 réunions d’information, afin de présenter ses offres et son savoir-faire, et 21 soirées patrimoniales sur le thème de la transmission du patrimoine. Ces soirées ont rencontré un vif succès avec la participation au total de plus de 3 000 adhérents et prospects. Elle organise par ailleurs des réunions « thématiques » dédiées à la retraite, aux aides sociales, au handicap... Son action est guidée par la proximité, la rencontre et l’écoute...des valeurs essentielles pour la CARAC.

En parallèle, la mutuelle a proposé une webconférence sur le thème de la Retraite et du Plan d’Épargne Retraite individuel.

Modèle relationnel et excellence opérationnelle

Dans la continuité de la dynamique commerciale, l’année 2025 a été marquée par une hausse très significative de l’activité pour nos adhérents (+ 25 % d’appels entrants, +26 % d’adhésions) qui a été absorbée par les équipes sans nuire à la qualité de prise en charge de leurs demandes.

Face à cette croissance d’activité, les équipes ont amélioré, en les divisant par deux, les délais de traitement des adhésions, augmenté les taux de décroché, traité de bout en bout un appel jusqu’à résolution définitive de la demande dans 7 cas sur 10. Par ailleurs, depuis juin 2025, nous rappelons systématiquement, les adhérents n’ayant pu aboutir en premier appel.

Nous avons dû également faire face, cette année encore, à un nombre croissant de décès de nos adhérents. Afin de ne pas rajouter de la peine à leur situation, nous avons mis en œuvre un accès direct à notre plateforme téléphonique pour les proches souhaitant nous déclarer un décès et accéléré le traitement des dossiers, ce qui a concouru à une première baisse significative des pénalités réglées par la CARAC (- 11 %).

Les réclamations, quant à elles, se sont stabilisées malgré l’augmentation des actes et des adhérents à 0,3 % de notre base d’adhérents.

14 Conditions d’amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l’Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l’Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l’Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l’article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l’Économie Sociale et Solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La gouvernance de la CARAC repose sur le principe démocratique « un Homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l’Assemblée générale.

Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer sur la vie de la mutuelle et de son administration, notamment sur les activités exercées, le rapport de gestion, les comptes annuels, les modifications statutaires et réglementaires et toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les délégués élisent les membres du Conseil d’administration de la CARAC. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Afin de répondre avec efficience aux défis qui s’imposent à elle, la CARAC s’appuie sur un Conseil d’administration dont les membres possèdent l’honorabilité, la compétence et l’expérience nécessaires à l’exercice de leurs fonctions.

En 2025, les administrateurs de la CARAC ont suivi cinq sessions collectives de formation. Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Depuis 2019, la CARAC s’est engagée dans un plan stratégique baptisé « **Ambition 2030** » fixant les grandes orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Ce plan structurant permet à la mutuelle d’assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en Épargne Retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

En 2025, le deuxième triennat du plan stratégique « **Ambition 2030** » s’est poursuivi pour répondre aux 3 axes prioritaires :

- ➔ Faire rayonner nos valeurs et cultiver notre singularité.
- ➔ Développer l’excellence relationnelle au service de nos adhérents.
- ➔ Ouvrir notre modèle rénové pour élargir notre base d’adhérents.

Cette structuration permet de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l’environnement, et de poursuivre le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d’adhérents.

De nouvelles étapes marquantes ont jalonné cette année permettant de poursuivre la modernisation et l’ouverture de notre modèle opérationnel :

- ➔ Déploiement des offres distribuées par nos partenaires stratégiques (BFM, Intérieure) en s’appuyant sur le socle technologique intégré en 2024 et la création d’un module de commissionnement.
- ➔ Création d’une nouvelle offre à destination des personnes vulnérables.
- ➔ Déploiement des parcours d’adhésion en ligne vers un panel de produits plus large (PERIN et CEPAT).
- ➔ Mise en service de la gestion pilotée.
- ➔ Réalisation des études et cadrages des projets structurants à venir (modernisation de notre plateforme Data, modernisation technologique et évolutions majeures de notre outil de gestion cœur de métier AGATE pour la distribution d’offres patrimoniales à l’échelle du groupe CARAC).

TERRITORIALITÉ

La CARAC dispose d’un réseau de collaborateurs sur l’ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l’échelle locale par un réseau d’élus au sein de Conseils de section répartis sur l’ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale adopte le même découpage que le réseau commercial. Des travaux ont été menés en 2024 afin de repenser le découpage du réseau commercial et des Conseils de section. Ce nouveau découpage sera déployé en 2026 et comporte désormais 5 régions et 22 Conseils de section.

Sous l’impulsion de la présidence, les élus ont pu se retrouver lors de l’Assemblée générale qui s’est tenue le 19 juin 2025 et qui a adopté les nouveaux statuts de la mutuelle.

Un séminaire a rassemblé l’ensemble des élus le 10 avril 2025.

À l’automne 2025, le Président, le Directeur général, les deux Vice-présidents et des membres du Comité exécutif ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial. Quatre réunions régionales ont eu lieu à Biarritz (région Sud-Ouest), Lille (région Nord-Est – Île-de-France), Aix-en-Provence (région Sud-Est) et Angers (région Nord-Ouest).

ÊTRE ACTEUR DE L’ENTRAIDE : UNE MUTUELLE À MISSION EN ACTIONS

Avec l’adoption de sa raison d’être en juin 2023, puis l’inscription de sa mission dans ses statuts lors de l’Assemblée générale de juin 2024, la CARAC a franchi un cap : donner un cadre lisible, exigeant et durable à la manière dont elle conjugue performance, utilité sociale et responsabilité environnementale. Ce statut constitue un levier de cohérence et de transformation, en orientant les décisions vers des actions à impact et en renforçant le rayonnement de ses valeurs.

La CARAC s’est dotée d’une raison d’être et de quatre objectifs statutaires, chacun décliné en terrains d’engagement opérationnels, traduisant sa volonté d’inscrire son action dans une logique de long terme, au service des personnes, de la société et des générations futures. Ces objectifs structurent une ambition globale : protéger et accompagner les parcours de vie, créer de la valeur durable, renforcer la proximité et cultiver la mémoire et l’engagement.

Un Comité de mission a été mis en place en 2024 ; il réunit sept personnalités externes, aux côtés de deux collaborateurs et de deux administrateurs. Trois comités se sont tenus en 2025, en présence notamment du Président, du Directeur général et du Secrétaire général de la CARAC. Depuis l’adoption du statut, les équipes ont construit un modèle de mission servant

de plan de déploiement opérationnel à compter de 2025, afin de renforcer le socle d’actions déjà en œuvre et d’ouvrir de nouveaux programmes sur les terrains d’engagement de la CARAC.

Une solidarité ancrée, portée par des dispositifs éprouvés

Pionnière de l’épargne solidaire dès 2003 avec Entraid’Épargne Carac, la CARAC permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant 1 % des sommes versées à l’association de leur choix. Ces versements sont abondés par son partenaire Tikehau Capital. Dans le prolongement de cette démarche, la CARAC a noué des partenariats avec six organismes d’intérêt général : APF France handicap, Arc En Ciel, Mécénat Chirurgie Cardiaque – Enfants du Monde, Solidarités Nouvelles face au Chômage, l’Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers de France et l’Unapei.

La protection des personnes vulnérables au cœur de ses priorités

La CARAC fait de la protection des personnes vulnérables un axe structurant de son action, en s’affirmant comme un acteur de référence auprès des personnes âgées, des personnes sous tutelle et des personnes en situation de handicap. En 2025, cette ambition s’est traduite par l’engagement d’une démarche structurante visant à sécuriser les parcours de vie les plus fragiles, à travers le développement de solutions dédiées, fiables et adaptées, portées par la CARAC et, à terme, par Selencia.

Cette approche repose sur la construction d’un écosystème exigeant, ancré dans les réalités du terrain, associant étroitement mandataires judiciaires, mandataires familiaux, magistrats, travailleurs sociaux et notaires. Elle permet d’apporter des réponses concrètes aux enjeux quotidiens de la tutelle et de l’accompagnement, en conjuguant expertise patrimoniale, protection des intérêts et attention portée aux personnes.

Par cette démarche, la CARAC affirme la singularité de son modèle mutualiste : mettre la performance financière au service de la protection, de la dignité et de la continuité des parcours de vie, en accompagnant durablement celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Un ancrage affinitaire renforcé

En cohérence avec son ancrage affinitaire historique, la CARAC a renforcé ses partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs majeurs du monde de la défense, du sport et de la réflexion stratégique.

Elle a ainsi noué un partenariat avec la Fédération des Clubs Sportifs de la Défense (FCSD), qui fédère les clubs sportifs et culturels de la communauté de défense et contribue au lien social des militaires et de leurs familles. Dans ce cadre, la CARAC soutient des événements sportifs et accompagne l’adaptation de clubs au handicap, favorisant l’inclusion par le sport.

La CARAC s’est également engagée aux côtés de l’Institution Nationale des Invalides (INI), établissement historique de soins au service des militaires blessés, unique au sein du ministère des Armées. Elle finance la rénovation de trois chambres médicalisées, contribuant à l’amélioration des conditions de prise en charge des patients.

Elle soutient par ailleurs la Fondation Armée de Terre, engagée au service du lien Armée Nation et de la transmission de l’esprit d’engagement, à la création de laquelle la CARAC a contribué.

Enfin, la CARAC a renforcé ses liens avec l’Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), qui promeut la culture de défense et la réflexion stratégique nationale. Elle a participé à ses travaux et à ses événements, contribuant aux échanges sur les grands enjeux de souveraineté et d’engagement.

Soutenir la recherche, l’innovation et la mémoire

La CARAC soutient la recherche et l’innovation à travers son partenariat avec l’Observatoire de l’Éthique Publique et la Fondation de Myologie. À travers la Fondation d’entreprise CARAC, prorogée jusqu’en 2034, elle contribue également à la transmission de l’Histoire et de la mémoire ainsi qu’au soutien d’initiatives solidaires en faveur du monde combattant. En 2025, dix projets ont été accompagnés.

À titre d’illustration, sur le terrain d’engagement « investir de manière responsable, innovante et durable », plus d’un tiers des investissements ont été orientés vers des obligations durables. Le score ESG du portefeuille a progressé et, grâce à la réduction de l’intensité carbone, la CARAC se rapproche de son objectif de réduction de 25 % de ses émissions de gaz à effet de serre d’ici 2027.

Dans un environnement marqué par la complexité et l’accélération des enjeux sociétaux et environnementaux, la CARAC s’affirme plus que jamais comme un acteur de confiance de l’épargne de long terme. L’année 2025 a démontré sa capacité à transformer les contraintes en leviers de développement, à saisir les opportunités et à renforcer son modèle. Elle confirme ainsi la pertinence d’une stratégie fondée sur la responsabilité, la performance durable et la primauté de l’humain.

DIVERSITÉ – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La CARAC poursuit sa politique visant à accorder une place privilégiée aux travailleurs en situation de handicap et met en œuvre les moyens pour leur évolution professionnelle au sein de la mutuelle.

Cette démarche volontariste lui permet ainsi de respecter le taux d’emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap dans ses effectifs.

En outre, la CARAC est très attachée à garantir l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la CARAC a obtenu, pour l’année 2025, la note globale de 79 à l’index de l’égalité femmes-hommes.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la CARAC poursuit sa démarche en faveur de l’environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l’année 2025, la collecte, la destruction et le recyclage de 5 tonnes de déchets.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs de la CARAC afin de transmettre les valeurs portées par l’Économie Sociale et Solidaire. Au sein de ses différents supports externes, la CARAC informe ses publics des actions menées en lien avec l’ESS à l’instar de la communication autour des associations partenaires financées et du statut de Mutuelle à mission.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la CARAC. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d’honorabilité et de compétence. Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d’honorabilité et de compétence requises.

Par ailleurs, une charte de l’administrateur a été mise en place. Dans la continuité de la charte, la mutuelle a déployé un dispositif de prévention et de gestion des conflits d’intérêts.

La CARAC compte aujourd’hui plus de 300 000 adhérents, qui sont représentés par 110 délégués et 19 administrateurs/trices.

Annexes

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	475 890	494 257	600 342	676 640	1 028 394
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	108 554	111 576	53 357	73 730	93 679
Dotations aux provisions et amortissements	10 288	8 995	8 141	14 077	17 696
Reprise de provisions et amortissements	5 022	1 074	2 822	4 053	5 390
Impôt	29 164	29 947	2	505	12 788
Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements	74 124	73 708	48 036	63 201	68 585
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
Résultat net après affectation des bonifications	74 124	73 708	48 036	63 201	68 585
III - PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	369	384	431	504	571
Montant de la masse salariale de l'exercice	19 999	26 105	27 258	30 371	38 517

INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES EXTÉRIEURS DES COMITÉS D'AUDIT ET DE MISSION ET FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Le montant des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs des Comités d’audit et de mission en 2025 est de 528 595,72 euros (dont 503 530,72 euros pour les administrateurs et 25 065 euros pour les membres extérieurs).

S’agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2025, ils s’élèvent à 84 911,57 euros.

DONNÉES DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2025

Versement hors frais

(En euros)	2025	2024	Évolution
RMC	106 430 120	85 514 238	24 %
Autres garanties	921 745 003	590 912 133	56 %
TOTAL	1 028 175 123	676 426 371	52 %

Nombre de garanties

(En euros)	2025	2024	Évolution
RMC	119 799	127 955	- 6 %
En cours de constitution	18 513	18 371	1 %
En cours de service	101 286	109 584	- 8 %
Autres garanties	263 412	248 219	6 %
TOTAL	383 211	376 174	2 %

Nouvelles garanties

(En euros)	2025	2024	Évolution
RMC	1 611	1 999	- 19 %
Autres garanties	26 967	21 229	27 %
TOTAL	28 578	23 228	23 %

Effectif

(En euros)	2025	2024	Évolution
Nombre d'adhérents	301 275	299 090	1 %
dont anciens combattants	115 661	123 556	- 6 %
dont non combattants	185 614	175 534	6 %
Bénéficiaires	4 332	4 671	- 7 %
TOTAL	305 607	303 761	1 %



Comptes annuels

ACTIF DU BILAN 2025

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
A1 Actifs incorporels	12 861 551	9 706 600
A2 Placements	10 807 621 563	10 240 770 138
A2a Terrains et constructions	1 002 815 020	972 894 447
A2b Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	270 081 108	215 307 337
A2c Autres placements	9 534 725 435	9 052 568 354
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
A3 Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	784 215 192	675 596 997
A4 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	-	-
A4a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	-	-
A4b Provisions d'assurance-vie	-	-
A4c Provisions pour prestations à payer (vie)	-	-
A4d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	-	-
A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	-	-
A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	-	-
A4g Provisions pour égalisation (vie)	-	-
A4h Provisions pour égalisation (non-vie)	-	-
A4i Autres provisions techniques (vie)	-	-
A4j Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte	-	-
A5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	-	-
A6 Créances	154 664 971	123 481 961
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	6 114 426	7 625 916
A6aa Cotisations restant à émettre	-	-
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	6 114 426	7 625 916
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	12 864 877	-
A6c Autres créances	135 685 668	115 856 045
A6ca Personnel	-	-
A6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques	109 077 472	103 270 786
A6cc Débiteurs divers	26 608 196	12 585 259
A7 Autres actifs	28 050 959	23 685 853
A7a Actifs corporels d'exploitation	1 986 740	1 329 480
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	26 064 219	22 356 373
A8 Comptes de régularisation - actif	349 851 727	452 374 998
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	114 452 520	106 947 733
A8b Frais d'acquisition reportés (vie)	-	-
A8c Frais d'acquisition reportés (non-vie)	-	-
A8d Autres comptes de régularisation	235 399 208	345 427 265
A9 Différences de conversion	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	12 137 265 964	11 525 616 546

PASSIF DU BILAN 2025

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
B1 Fonds mutualistes et réserves	1 513 335 063	1 442 433 277
B1.1 Fonds propres	1 513 335 063	1 442 433 277
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	6 473 347
B1b Écarts de réévaluation	4 413 512	4 413 512
B1c Réserves	1 433 863 068	1 368 344 967
B1d Report à nouveau	-	-
B1e Résultat de l'exercice	68 585 136	63 201 451
B1.2 Autres fonds mutualistes	-	-
B1f Fonds de dotation avec droit de reprise	-	-
B1g Subventions nettes	-	-
B2 Passifs subordonnés	-	-
B3 Provisions techniques brutes	9 663 636 298	9 254 300 048
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	-	-
B3b Provisions d'assurance-vie	9 014 306 943	8 578 225 274
B3c Provisions pour prestations à payer (vie)	147 265 054	149 110 473
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	-	-
B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	502 064 301	526 964 301
B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	-	-
B3g Provisions pour égalisation (vie)	-	-
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)	-	-
B3i Autres provisions techniques (vie)	-	-
B3j Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte	783 637 065	678 215 283
B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution	-	-
B6 Provisions pour risques et charges	7 142 447	6 401 737
B7 Fonds dédiés	-	-
B8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
B9 Autres dettes	90 634 881	63 831 903
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	5 696 573	1 823 433
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	-
B9c Dettes envers des établissements de crédit	1 511 635	1 842 186
B9d Autres dettes	83 426 672	60 166 284
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 687 055	6 093 997
B9db Personnel	18 196 804	14 759 647
B9dc État, organismes sociaux, collectivités publiques	21 079 522	15 842 214
B9dd Crédoiteurs divers	37 463 291	23 470 427
B10 Comptes de régularisation - passif	78 880 211	80 434 298
B11 Différences de conversion	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	12 137 265 964	11 525 616 546

RÉSULTAT TECHNIQUE 2025

(En euros)	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	31/12/2025	31/12/2024
E1 Cotisations	1 028 394 351	-	-	1 028 394 351	676 639 526
E2 Produits des placements	506 999 525	-	-	506 999 525	574 302 534
E2a Revenus des placements	319 195 749	-	-	319 195 749	290 594 750
E2b Autres produits des placements	57 241 820	-	-	57 241 820	94 196 930
E2c Produits provenant de la réalisation des placements	130 561 957	-	-	130 561 957	189 510 855
E3 Ajustement ACAV (plus-values)	40 682 569	-	-	40 682 569	30 955 049
E4 Autres produits techniques	4 902 358	-	-	4 902 358	5 325 540
E5 Charges des prestations	756 652 990	-	-	756 652 990	715 525 297
E5a Prestations et frais payés	759 157 871	-	-	759 157 871	701 545 653
E5b Charge des provisions pour prestations à payer	-2 504 880	-	-	-2 504 880	13 979 644
E6 Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	305 186 556	-	-	305 186 556	-12 151 276
E6a Provisions d'assurance-vie	199 764 773	-	-	199 764 773	-100 755 493
E6b Provisions pour opérations en unités de comptes	105 421 782	-	-	105 421 782	88 635 892
E6c Provision pour égalisation	-	-	-	-	-
E6d Autres provisions techniques	-	-	-	-	-31 674
E7 Participation aux résultats	214 826 983	-	-	214 826 983	206 804 603
E7a Intérêts techniques	58 856 775	-	-	58 856 775	64 529 992
E7b Participation aux excédents	155 970 208	-	-	155 970 208	142 274 611
E8 Frais d'acquisition et d'administration	82 172 076	-	-	82 172 076	71 022 624
E8a Frais d'acquisition	63 396 149	-	-	63 396 149	46 232 267
E8b Frais d'administration	18 775 927	-	-	18 775 927	24 790 357
E8c Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution	-	-	-	-	-
E9 Charges des placements	98 589 671	-	-	98 589 671	194 415 807
E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	39 803 992	-	-	39 803 992	34 730 370
E9b Autres charges des placements	38 517 434	-	-	38 517 434	43 667 774
E9c Pertes provenant de la réalisation des placements	20 268 245	-	-	20 268 245	116 017 663
E10 Ajustement ACAV (moins-values)	8 403 974	-	-	8 403 974	6 922 976
E11 Autres charges techniques	34 640 421	-	-	34 640 421	31 932 837
E12 Produits des placements transférés au compte non-technique	50 108 648	-	-	50 108 648	46 263 724
RÉSULTAT TECHNIQUE (E1+E2+E3+E4-E5-E6-E7-E8-E9-E10-E11-E12)	30 397 484	-	-	30 397 484	26 486 059

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
F1 Résultat technique des opérations non-vie	-	-
F2 Résultat technique des opérations vie	30 397 484	26 486 059
F3 Produits des placements	-	-
F3a Revenus des placements	-	-
F3b Autres produits des placements	-	-
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	50 108 648	46 263 724
F5 Charges des placements	-	-
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-	-
F5b Autres charges des placements	-	-
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
F6 Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-	-
F7 Autres produits non techniques	5 488 254	3 932 140
F8 Autres charges non techniques	4 621 379	13 497 370
F8a Charges à caractère social	4 100	8 500
F8b Autres charges non techniques	4 617 279	13 488 870
F9 Résultat exceptionnel	-	522 056
F9a Produits exceptionnels	-	775 216
F9b Charges exceptionnelles	-	253 161
F9c Complément de participation aux excédents	-	-
F10 Impôt sur le résultat	12 787 871	505 158
F11 Solde Intermédiaire (F1+F2+F3+F4-F5-F6+F7-F8+F9-F10)	68 585 136	63 201 451
F12 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	-	-
F13 ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-	-
F14 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (F11+F12-F13)	68 585 136	63 201 451

Annexes aux comptes

1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La CARAC poursuit sa forte dynamique et conforte sa position sur l'épargne de long terme et le conseil patrimonial

L'année 2025 a été marquée par un environnement particulièrement instable. La France, l'Europe et plus largement le monde occidental ont traversé une crise profonde, aux dimensions économiques, sociales, géopolitiques et environnementales. Ces bouleversements ont mis en évidence les fragilités de nos sociétés et la perte de valeurs, mais ont également révélé des forces essentielles : l'engagement, la détermination, la confiance, l'optimisme, le partage et le sens du collectif. Ce sont ces repères qui ont guidé la CARAC tout au long de l'exercice.

Animée par un esprit entrepreneurial constant, la CARAC a poursuivi son développement avec audace et lucidité. En trois ans, la mutuelle est parvenue à bâtir un acteur de premier plan de l'épargne de long terme et du conseil patrimonial, grâce à des choix stratégiques exigeants et un cap clair. Convaincue que l'épargne de long terme constitue bien davantage qu'un simple produit financier, la CARAC confirme que c'est un levier essentiel de projection, de protection et de transmission pour les épargnants, mais aussi un instrument collectif majeur au service de la souveraineté économique et de la solidarité intergénérationnelle. Il s'agit tout d'abord d'orienter l'épargne vers le financement durable de l'économie réelle, des entreprises, des infrastructures et des territoires, en réponse aux enjeux stratégiques du pays; et en même temps d'assurer un partage équilibré de la valeur créée et de contribuer à la protection des plus vulnérables sur le long terme.

Une performance commerciale exceptionnelle

Dans ce contexte, l'année 2025 a été marquée par une dynamique commerciale exceptionnelle, illustrant la confiance des adhérents et des clients. La CARAC a enregistré une collecte record d'1,8 milliard d'euros au niveau du groupe et de plus de 1 milliard au niveau de la seule mutuelle, et près de 18 000 nouveaux adhérents. Ces résultats témoignent d'un engagement collectif constant et d'une forte capacité à changer d'échelle.

Une solidité financière confortée

Parallèlement, la solidité financière s'est encore renforcée : progression des résultats, niveau élevé de solvabilité et obtention pour la première fois d'une notation « A » par Standard & Poor's. Cette robustesse permet de tenir la promesse essentielle d'une performance durable de l'épargne confiée. Le fonds en euros enregistre une performance 2025 supérieure à celle de 2024, portée à la fois par une gestion obligataire active — avec des investissements affichant un rendement moyen de 4,6 % — et par les bonnes performances des actifs de diversification. Les investissements ont été conduits avec sélectivité, flexibilité et vigilance, dans un environnement marqué par la volatilité des marchés et l'instabilité géopolitique.

Une rémunération attractive

À ce titre, les bonifications de l'année 2025 ont été servies, portant la provision pour participation aux excédents à 502 millions d'euros à fin 2025.

Un renforcement sur le marché de l'assurance vie

L'année a également été celle de l'ouverture et du renforcement des ancrages territoriaux, en cohérence avec le modèle mutualiste indépendant et le statut de Mutuelle à mission de la CARAC. Les entrées en négociation exclusives pour des prises de participation majoritaires dans le groupe Astoria et dans Cedrus & Partners constituent une nouvelle étape structurante, permettant de créer la première plateforme de gestion patrimoniale du marché français et d'enrichir l'offre de solutions sur mesure avec un conseil patrimonial différenciant permettant de couvrir tous les profils d'épargnants.

Une mutuelle engagée sur le long terme

En 2025, la CARAC a franchi une étape majeure en adoptant le statut de Mutuelle à mission, affirmant ainsi sa volonté de conjuguer performance financière et engagement sociétal. Ce nouveau cadre constitue un levier essentiel pour inscrire son action dans une dynamique de long terme. Cette évolution renforce la singularité de la CARAC, qui, forte de ses 100 ans d'histoire, poursuit son engagement au service de ses adhérents et d'une finance plus responsable.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la CARAC ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises et au règlement de l’Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 dans sa version consolidée du 31 décembre 2023, relatif aux comptes annuels des entreprises d’assurances. Les mutuelles et unions relevant du Livre II du *Code de la mutualité* et assumant un risque d’assurance sont soumises à l’obligation d’établir des comptes annuels suivant les dispositions de ce règlement. À défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les comptes sont également établis dans le respect du principe de prudence, d’indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant la continuité de l’exploitation.

L’exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

1.2.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques, dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou de quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 AUTRES ACTIFS

Les immobilisations d’exploitation sont comptabilisées pour leur prix d’acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d’utilisation.

1.2.3 PLACEMENTS

1.2.3.1 ÉVALUATION

- ➔ Les placements sont évalués à leur valeur historique d’achat, nette de frais d’acquisition. Le passage du portefeuille de placements de la méthode d’évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l’exercice 2001 en retenant l’hypothèse que le FIFO, au 1^{er} janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date. Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode FIFO, sur la base d’un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.
- ➔ Les actions et les autres titres relevant de l’article R. 343-10 du *Code des assurances* sont enregistrés à leur prix d’achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, à l’exception des titres de participation, qui sont enregistrés à leur prix d’achat, y compris frais.

- ➔ Les obligations et les autres valeurs à revenu fixe relevant de l’article R. 343-9 du *Code des assurances* sont enregistrées à leur prix d’achat hors revenus courus (art. 121-1 du règlement ANC n° 2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.
- ➔ Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l’inventaire conformément à l’article R. 343-13 du *Code des assurances*.
- ➔ Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d’acquisition, y compris les frais d’achat, majoré du coût des travaux d’amélioration ou de réévaluation (art. 121-3 du règlement ANC n° 2015-11).
- ➔ La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers. Les composants et leur durée d’amortissement retenus par la CARAC pour la plupart de ses immeubles sont les suivants.

Composants	%	Durée
GROS ŒUVRE	55 %	100 ans
CLOS ET COUVERT	20 %	35 ans
LOTS TECHNIQUES	15 %	25 ans
SECOND ŒUVRE	10 %	15 ans

Grâce à cette méthode, la CARAC peut retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (au travers des composants) et établir de nouvelles bases d’amortissement conformes à la réglementation.

Les autres agencements et installations sont amortis entre neuf et dix ans.

1.2.3.2 DÉPRÉCIATIONS ET AMORTISSEMENTS

1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l’article R. 343-10 du *Code des assurances* sont fixées dans l’article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11, qui prévoit qu’une provision pour dépréciation durable doit être constituée si :

- ❶ Il existait d’ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l’arrêté précédent.
- ❷ Le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l’arrêté.

- ❸ Il existe des indices objectifs pour prévoir que l’organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- ➔ La baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d’activité auquel appartient le placement.
- ➔ La baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à leur valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées ; lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 % ; ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui est des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et des valeurs étrangères.
- ➔ L’évolution défavorable des indicateurs d’analyse fondamentale du placement.
- ➔ Les difficultés de cession de ce placement.
- ➔ Les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que la dégradation de l’adaptation d’un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité.
- ➔ L’existence d’un risque de crédit avéré au sens de l’article 123-2 dudit règlement.

En 2025, la majorité des actions et des titres assimilés affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l’innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la provision pour dépréciation durable (PDD) dans les premières années de leur constitution.

La majorité des titres relevant de la catégorie « immobilier » affichant une moins-value latente en 2025 ont été provisionnés à hauteur de cette moins-value latente dès le premier euro. Les fonds immobiliers pouvant justifier d’une valeur recouvrable n’ont pas été provisionnés en 2025.

De même, une provision pour dépréciation a été passée en 2025 sur l’immeuble situé au 738 rue Yves Kermen à Boulogne (92100) pour un montant de 10 597 912 euros, correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable sur un horizon de détention de 15 ans.

Il en résulte, pour 2025, une reprise de provision à hauteur de 4,65 millions d’euros et une dotation de 33,56 millions d’euros. Au total, la provision PDD ressort à 63,97 millions d’euros au 31 décembre 2025.

1.2.3.2.2.OBLIGATIONS

Dépréciation

Pour les titres relevant de l’article R. 343-9 du *Code des assurances*, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l’article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11, s’il existe un risque avéré de crédit résultant d’un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L’article 123-2 du règlement ANC n° 2015-11 du *Code des assurances* précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat entraînée par un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l’ouverture d’une procédure collective, la restructuration financière de la contrepartie ou encore une dégradation significative de la notation de l’émetteur.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d’achat hors coupons courus fait l’objet d’un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l’ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l’étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n° 2015-11 de l’ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu’elles présentent à l’achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l’exercice de l’option, peuvent être comptabilisées conformément à l’article R. 343-9 du *Code des assurances* dans son dernier alinéa (art. 121-9 ANC n° 2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l’article R. 343-3 du *Code des assurances* et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l’achat. Ainsi, une dotation ou une reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d’un titre amortissable, à l’exception des obligations à taux variable :

- ➔ Les cessions en plus-value donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence.
- ➔ Les cessions en moins-value entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l’arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d’impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou des prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS

Conformément à l’article 337-12 du règlement ANC n° 2015-11, le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figure dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

1.2.4 CRÉANCES DIVERSES

Les créances font l’objet d’une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 PROVISIONS

1.2.5.1 PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques sont calculées à partir de celles en date du 31 décembre de l’exercice.

Les provisions mathématiques représentent l’engagement de la mutuelle vis-à-vis de l’adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L’actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d’inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la CARAC a abaissé de 0,20 % le taux d’actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %.

En 2008, le taux d’actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d’actualisation n’a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l’impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 BONIFICATIONS PAR CAPITALISATIONS

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l’exercice N sont comptabilisées comme une charge de l’exercice N.

1.2.5.3 PROVISION POUR ALÉAS FINANCIERS (ARTICLE 142-8 DU RÈGLEMENT ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L’application de cette règle n’a pas conduit à la constitution d’une provision pour aléas financiers à fin 2025.

1.2.5.4 PROVISION POUR PRESTATIONS À PAYER

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et des rentes restant à régler à la date de l’inventaire.

1.2.5.5 PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

Cette rubrique est constituée de la provision pour participation aux excédents, qui correspond à la part des résultats dont l’attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices.

L’article D.223-3 du *Code de la mutualité* fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d’un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d’un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l’exercice pour la CARAC.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l’article R. 343-3 du *Code des assurances*. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 PROVISION GLOBALE DE GESTION

Cette provision visée à l’article R. 343-3 du *Code des assurances* est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l’article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

1.2.5.7 PROVISION POUR RISQUE D’EXIGIBILITÉ

Il est constitué une provision pour risque d’exigibilité (PRE) des engagements techniques, conformément aux dispositions de l’article 142-9 du règlement ANC n° 2015-11, lorsque la valeur

globale inscrite au bilan des actions, des immeubles et des titres assimilés (titres relevant de l’article R. 343-10 du *Code des assurances*) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à un tiers de la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l’application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- ➔ les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l’inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- ➔ pour les actions de société d’investissement à capital variable (Sicav) et les parts de fonds communs de placement (FCP), la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l’inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- ➔ les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l’entreprise ;
- ➔ la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d’une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2022.

À fin 2025, aucune provision pour risque d’exigibilité n’a été constatée.

1.2.5.8 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges.

La méthode utilisée est la méthode des unités de crédit projetées.

Les paramètres retenus sont les suivants.

- ➔ Les conventions sont la Convention collective nationale de la mutualité IDCC 2128 et la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d’immeubles IDCC 1043.
- ➔ L’âge de départ à la retraite est de 64 ans.
- ➔ La table de mortalité est la table Insee mixte hommes/femmes 2018-2020.

- ➔ Le taux de rotation du personnel est basé sur un taux moyen prudent par tranche d’âge.
- ➔ Le coefficient de revalorisation des salaires est basé sur un taux d’évolution de carrière par tranche d’âge et sur l’inflation retenu au business plan de 3 %.
- ➔ Le taux d’actualisation est le taux iBoxx Corporates AA de maturité 10 + retenue au 31 décembre 2025 de 3,96 %.

Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 PRÉSENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d’être ventilés par destination.

L’enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué spécifiquement et sans application de clés pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu’une charge a plusieurs destinations ou n’est pas directement affectable, elle est ventilée aux différents comptes par destination par application de clés de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Les frais généraux sont également imputés au PERP et au PERin. Extra-comptablement, les charges par destination sont ventilées par produit et constituent des coûts indirects en complément des coûts imputables directement à ces produits cantonnés.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

➔ Les frais d’acquisition des contrats

Les frais d’acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l’acceptation des risques d’assurance.

Sont considérés comme frais d’acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d’émission d’affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

➔ Les frais d’administration des contrats

Les frais d’administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.

Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d’encaissement, les charges d’émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et les frais de contentieux liés aux primes.

➔ **Les frais de gestion et de règlement des prestations de sinistre**

Les frais de règlement des prestations regroupent l’ensemble des frais engagés pour le traitement d’un dossier de sinistre.

➔ **Les frais de gestion des placements**

Les frais de gestion des placements regroupent l’ensemble des frais et des commissions relatifs à l’activité de placement.

Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

➔ **Les autres charges techniques**

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l’application d’une clé à l’une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la Direction générale.

➔ **Les autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l’activité technique d’assurance.

➔ **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l’activité d’assurance.

1.2.7 ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS ENTRE COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE ET COMPTE NON TECHNIQUE

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements (hors compte « ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte »).

Capitaux propres (hors réserve de capitalisation) + provisions pour risques et charges
Provisions techniques + capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + provisions pour risques et charges

Le résultat du calcul est affecté au compte de résultat non technique.

1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

À compter de l’exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie le plan de comptes ainsi que les modèles de présentation des états financiers. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement.

En l’absence de révision concomitante du règlement ANC n° 2015-11, la structure des états financiers de la société et le plan de comptes applicable, tels que définis par ce règlement, demeurent inchangés au 31/12/2025. Par ailleurs, les comptes annuels au 31/12/2024 présentés en comparatif n’ont subi aucun retraitement ou reclassement.

Les changements de méthodes comptables induits par les modifications apportées par le règlement 2022-06 n’ont pas d’incidence sur les principaux postes de l’exercice 2025.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Quatre événements sont à mentionner :

➔ **Un projet d’acquisition majoritaire du groupe Astoria**

➔ **Une négociation exclusive avec Cedrus & Partners**

➔ **Une première émission obligataire de dette subordonnée Tier 2**

➔ **Guerre au Moyen-Orient**

2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 MOUVEMENTS DES ACTIFS

2.1.1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants.

(En euros)	Au 31/12/2024	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	35 538 118	9 787 778	5 044 974	40 280 922
Amortissements	25 831 518	1 588 248	395	27 419 371
TOTAL NET	9 706 600	8 199 531	5 044 579	12 861 551

2.1.1.2 TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES PLACEMENTS IMMOBILIERS

(En euros)	Au 31/12/2024	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2025
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	1 064 545 766	204 457 804	167 752 806	1 101 250 766
Amortissements	91 651 321	10 263 317	3 478 892	98 435 746
TOTAL NET	972 894 447	194 194 487	164 273 914	1 002 815 020

2.1.1.3 AMORTISSEMENTS

(En euros)	Durée d'utilisation ou durée d'amortissement. Indiquer le cas échéant la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 à 4 ans	Linéaire	25 831 518	1 588 248	395	27 419 371
Immobilisations corporelles	3 à 100 ans	Linéaire	3 884 769	735 860	32 812	4 587 817
TOTAL			29 716 287	2 324 107	33 207	32 007 187

2.1.1.4 LES TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR DES ENTITÉS LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA MUTUELLE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Type	Société	Siège Social	% détention du capital	Capital social (en milliers d'€)	Valeur nette comptable (en milliers d'€)	Valorisation de la participation (en milliers d'€)
SCH Hors exploitation	SCI ARCS PANORAMA INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	15,90 %	50 400	9 512	11 790
	SCI ATREAM GARDEN INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	25,32 %	395	9 578	6 554
	SCI CARAC PERSP IMMO FIA	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100,00 %	-	358 376	358 376
	SCI ATREAM EURO HOSPITALITY	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	16,29 %	4 902	5 000	5 581
	SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	10 000	2 141	2 141
	SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	11 201	12 178	12 178
	SCI CARAC COMMERCEs	159, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-Sur-Seine	100,00 %	2 496	4 991	7 033
	SCI PALAIS DE LA MUTUALITÉ	255, rue de Vaugirard - 75015 Paris	5,57 %	26 909	1 500	4 026
	SCI BOULOGNE LE GALLO	36, rue de Naples - 75008 Paris	3,56 %	27 546	598	598
	SCI LYON BLACKBEAR	36, rue de Naples - 75008 Paris	12,09 %	16 549	8 724	8 724
	SCI BCL IMMO INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	53,33 %	18 750	19 615	16 715
	SCI CP 3F INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	20,03 %	-	9 254	9 455
	SCI CANOPÉE INVESTISSEMENT	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	73,00 %	36 738	38 443	35 672
	SCI SAINT DIDIER	25, allée Vauban - 59110 La Madeleine	-	1	1	1
	SCI OH BABY SAINT OUEN	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	-	-	3 595	3 595
	SC GÉNÉRATIONS IMMO	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	99,96 %	-	22 370	23 072
	DE HAAN INVEST	97, rue Royale - 1000 Bruxelles - Belgique	26,32 %	38 000	10 000	13 476
	DE EEMHOF INVEST BV	200, Prins Bernhardplein, P.O Box 990, 1000 Amsterdam - Pays-Bas	14,05 %	53 385	9 796	11 100
	SELENCIA	7, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie	100 %	159 221	133 391	174 900
	ATREAM	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	60 %	263	30 690	32 417
Sociétés commerciales de capitaux	BFM	56-60, 56 rue de la Glaciere - 75013 Paris	5 %	169 353	18 124	19 443
	TIKEHAU CAPITAL	32, rue de Monceau - 75008 Paris	2,50 %	2 102 974	85 022	69 989
	FRANÇAISE DES JEUX	3-7, Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt	0,20 %	74 108	7 164	8 503
	FONCIÈRE INEA	2, place des Hauts Tilliers - 92230 Gennevilliers	1,65 %	156 003	7 007	6 122
	CASA BARBARA	77, boulevard Malesherbes - 75008 Paris	51 %	280	605	605
	CASA INVEST	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	99,50 %	-	38 988	33 799
	COLOMBUS HOLDING II	55, avenue Marceau - 75016 Paris	-	1	10 000	10 000
	COLISÉE SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	19 000	19 000
	CONFLUENCE SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	37 000	37 000
	SAINT-HUBERT SAS	89-91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100 %	-	8 043	7 614
	FONCIÈRE HGO	29, quai François Mitterand - 44273 Nantes	-	100 079	10 000	12 000
	HOSPI GRAND OUEST	29, quai François Mitterand - 44273 Nantes	-	51 033	589	589

(-) Absence d'information.

2.1.1.5 LES BONS, OBLIGATIONS ET CRÉANCES DE TOUTE NATURE SUR DES ENTITÉS LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA MUTUELLE A UN LIEN DE PARTICIPATION

(En euros)	% détenu par la CARAC	Valeur de réalisation au 31/12/2025
Obligation Subordonnée Selencia 4,75 % 07/35	100 %	30 000 000
Obligation Subordonnée Perpetuelle Selencia EURIB3M + 1,75 %	100 %	25 000 000

2.1.2 ÉTAT DES PLACEMENTS

2.1.2.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

(En euros)	Placements nets des provisions & amortissements	Décote	Surcote	État des placements valeur nette*
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 341 074 375	215 702 547	- 73 958 274	7 482 818 649
Autres placements	3 479 224 348	-	-	3 479 224 348
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	784 215 192	-	-	784 215 192
TOTAL	11 604 513 916	215 702 547	- 73 958 274	11 746 258 189

* Dont 2 128 millions de placements non cotés.

(En euros)	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 022 093 067	865 954 925	1 355 839 933
2. Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	657 428 022	653 396 507	781 050 135
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	635 931 333	634 796 646	807 702 739
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres de créances	1 232 619 888	1 231 521 519	1 248 331 848
5. Obligations et autres titres à revenus fixe ¹	7 341 074 375	7 482 818 649	6 936 814 631
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	10 977 612	10 977 612	10 977 612
8. Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8)	69 888 797	69 888 797	69 706 284
10. Actifs représentatifs des opérations en unités de comptes	784 215 192	784 215 192	784 215 192
11. Autres instruments financiers à terme - stratégie de rendement	25 429 668	12 688 341	-5 253 000
TOTAL	11 779 657 956	11 746 258 189	11 989 385 374
- Placements évalués selon l'article R343-09	6 995 472 260	7 137 216 533	6 581 621 199
- Placements évalués selon l'article R343-10	3 974 540 836	3 812 138 122	4 628 801 983
- Placements évalués selon l'article R343-13	784 215 192	784 215 192	784 215 192
Autres instruments financiers à terme - stratégie de rendement	25 429 668	12 688 341	-5 253 000
TOTAL	11 779 657 956	11 746 258 189	11 989 385 374
dont :			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	11 520 148 486	11 484 798 393	11 731 089 844
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation	259 509 470	261 459 796	258 295 530
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)	-	-	-
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)	-	-	-
- Autres affectations ou sans affectation	-	-	-

¹ La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2 ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE LES PLACEMENTS

(En euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	6 114 426	6 114 426	6 114 426
Créances nées d'opération de réassurance	12 864 877	12 864 877	12 864 877
Coupons courus non échus	114 452 520	114 452 520	114 452 520
Trésorerie nette (actif - passif)	24 552 584	24 552 584	24 552 584
TOTAL	157 984 406	157 984 406	157 984 406

2.1.3 VENTILATION DES CRÉANCES ET DES DETTES

➔ Créances nées d'opérations d'assurance directe

(En euros)	31/12/2025	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	5 152 650	1 895 695	1 289 308	1 967 646
Locataires	961 777	950 582	11 194	-
TOTAL	6 114 426	2 846 278	1 300 502	1 967 646

➔ Créances nées d'opérations de réassurance

(En euros)	31/12/2025	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances nées d'opération de réassurance	12 864 877	12 864 877	-	-
TOTAL	12 864 877	12 864 877	-	-

➔ Autres créances

(En euros)	31/12/2025	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
État, organismes sociaux, collectivités publiques	109 077 472	109 077 472	-	-
Sous total	109 077 472	109 077 472	-	-
Avances et acomptes versés	60 820	60 820	-	-
Autres débiteurs divers	26 547 376	26 547 376	-	-
Sous total	26 608 196	26 608 196	-	-
TOTAL	135 685 668	135 685 668	-	-

➔ Autres dettes

(En euros)	31/12/2025	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 687 055	6 312 411	-	374 643
Sous total	6 687 055	6 312 411	-	374 643
Personnel	18 196 804	18 196 804	-	-
Sous total	18 196 804	18 196 804	-	-
État, organismes sociaux, collectivités publiques	21 079 522	21 079 522	-	-
Sous total	21 079 522	21 079 522	-	-
Créditeurs divers	37 463 291	36 780 066	237 741	445 485
Sous total	37 463 291	36 780 066	237 741	445 485
TOTAL	83 426 672	82 368 804	237 741	820 128

2.1.4 FONDS PROPRES

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2025 à ceux de fin 2025 se présente comme suit.

(En euros)	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	-	-	6 473 347
Autres réserves	1 214 588 642	63 201 451	-	1 277 790 093
Réserve de capitalisation	144 954 719	3 201 567	884 917	147 271 368
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	-	-	13 215 118
Résultat de l'exercice	63 201 451	68 585 136	63 201 451	68 585 136
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 442 433 277	134 988 154	64 086 368	1 513 335 062

Le résultat de l'exercice 2024 de 63 201 451 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

2.1.5 PASSIFS SUBORDONNÉS

Néant.

2.1.6 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

2.1.6.1 PROVISIONS POUR PRESTATIONS À PAYER

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	149 110 473	134 411 829
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	111 153 869	95 913 708
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	147 265 054	149 110 473

2.1.6.2 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
PM RMC	3 203 005 899	3 369 561 029	- 166 555 131
PM autres rentes	64 393 646	70 239 722	- 5 846 076
PM épargne en euros	5 575 490 472	5 009 453 454	566 037 018
PM prévoyance	29 062 196	27 311 198	1 750 998
PM PERP en euros	66 803 713	70 060 531	- 3 256 817
PM PER en euros	75 251 016	31 399 341	43 851 676
Provisions d'assurance-vie hors unités de compte	9 014 006 943	8 578 025 274	435 981 669
Provisions globale de gestion	300 000	200 000	100 000
Provision pour participation aux excédents	502 064 301	526 964 301	- 24 900 000

2.1.6.3 RATIONALISATION DES VARIATIONS DE STOCK DE PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

(En euros)	31/12/2025
Stock au 31/12/2024	526 964 301
Dotation/Reprise sur la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)	- 24 900 000
TOTAL	502 064 301

2.1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision pour risques	779 829	877 355	179 547,72	920 363	557 274
Provision pour risques : PIDR	4 558 743	5 194 127	-	1 099 910	8 652 960
Provision pour amortissements dérogatoires	1 063 165	964 145	-	-	2 027 311
TOTAL	6 401 737	7 035 628	179 548	2 020 273	11 237 544

2.1.8 FONDS DÉDIÉS

Néant.

2.1.9 DIVERS COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF

2.1.9.1 AUTRES ACTIFS

➔ Avoirs en banque et caisse

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque et caisse	26 064 219	22 356 373
TOTAL	26 064 219	22 356 373

2.1.9.2 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

➔ Montant des intérêts et loyers courus non échus

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts courus sur avances et prêts	2 120 186	1 164 095
Intérêts courus non échus sur titres	112 332 334	105 783 638
TOTAL	114 452 520	106 947 733

➔ Autres comptes de régularisation actif

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Différence prix de remboursement des obligations - décote	215 702 547	319 422 555
Engagements instruments financiers (Options - Achats à termes)	17 610 278	24 871 944
Charges constatées d'avance	2 086 383	1 132 766
TOTAL	235 399 208	345 427 265

2.1.9.3 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

➔ Autres comptes de régularisation passif

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Différence prix de remboursement des obligations - surcote	73 958 274	74 228 597
Engagements instruments financiers (SWAP - Achats à termes)	4 921 937	6 205 701
TOTAL	78 880 211	80 434 298

2.1.10 SUBSTITUTION

Néant.

2.1.11 GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE

Néant.

2.1.12 INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
C1 - Engagements reçus	-	-
C2 - Engagements donnés	561 566 843	394 597 492
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	399 658 843	364 597 492
- engagements sur FCP à risques	353 748 725	304 171 669
- engagements sur SCPI en formation	45 910 118	60 425 823
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	-	-
C2e - Autres engagements donnés	160 000 000	30 000 000
Montant restant des engagements de la CARAC vis-à-vis de la Fondation d'entreprise CARAC	1 908 000	-

Au 31 décembre 2025, un changement d’affectation d’actif a été effectué du patrimoine général vers la comptabilité auxiliaire du PERin à hauteur de 826 106 euros.

2.1.13 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Contrats de swap

Depuis l’exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d’échange de taux d’intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d’échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des opérations d’achat à terme d’obligations (OAT) indexées sur l’inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

Au 31 décembre 2025, la CARAC détient une créance de 16,39 millions d’euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Achats à terme

Au cours de l’exercice 2025, des opérations d’achat à terme d’obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 130 millions d’euros avec une date de départ en 2029 et des dates de terme en 2042 et 2043. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d’investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d’une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais. Le taux moyen actuariel des cinq contrats forwards est de 4,13 %.

Dans le cadre de ces stratégies, la CARAC dispose d’une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.2.1 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(En euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des participations	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	57 924 949	57 924 949	59 294 553
Revenus des autres placements	-	261 270 800	261 270 800	231 300 197
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	-
TOTAL (POSTES E2A ET/OU F3A DU COMPTE DE RÉSULTAT)	-	319 195 749	319 195 749	290 594 750
Frais financiers	-	39 803 992	39 803 992	34 730 370
Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements et provisions du compte de résultat).	-	187 803 776	187 803 776	283 707 784
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat	-	58 785 680	58 785 680	159 685 437

2.2.1.1 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Placements en actions	10 127 572	8 791 070
Placements obligataires	250 243 225	221 471 151
Prêts et commissions	900 003	1 037 976
Placements immobiliers	57 924 949	59 294 553
1 - Total revenus des placements	319 195 749	290 594 750
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	4 646 406	41 556 495
Amortissements de la décote	52 595 413	52 640 435
2 - Total autres produits de placements	57 241 820	94 196 930
Plus-values sur titres	110 496 142	116 242 269
Plus-values sur biens immobiliers	19 953 837	16 319 938
Reprise de la réserve de capitalisation	111 978	56 948 648
3 - Total autres produits financiers	130 561 957	189 510 855
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	506 999 525	574 302 534
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	6 398 637	4 855 062
Charges de gestion des immeubles	28 202 100	25 164 698
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	5 203 255	4 710 610
4 - Total des frais financiers	39 803 992	34 730 370
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	23 925 967	30 782 037
Amortissements de la surcote	14 591 468	12 885 737
5 - Total des autres charges de placements	38 517 434	43 667 774
Dotation à la réserve de capitalisation	3 200 844	4 620 027
Moins-values sur cessions d'actions	3 269 147	60 875
Moins-values sur cessions d'obligations	13 798 253	111 336 762
6 - Total des pertes provenant de la réalisation des placements	20 268 245	116 017 663
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	98 589 671	194 415 807
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	408 409 854	379 886 727
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	32 278 595	24 032 073
TOTAL NET DES PLACEMENTS (Y COMPRIS ACAV)	440 688 448	403 918 801

2.2.1.2 PRODUITS NETS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des placements	506 649 720	574 120 190
Charges des placements	98 538 510	194 356 124
TOTAL PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	408 111 210	379 764 067
Affectation :		
- Compte technique vie	358 002 562	333 500 343
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	50 108 648	46 263 724

Conformément aux modalités d’allocation des produits des placements, l’affectation de la quote-part des produits nets des placements (hors compte « ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») au compte non technique résulte du calcul ci-dessous.

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
1 - Fonds propres	1 513 335 063	1 442 433 277	4,92
2 - Réserve de capitalisation	147 271 369	144 954 719	1,60
3 - Provisions pour risques et charges	7 142 447	6 401 737	11,57
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	1 373 206 141	1 303 880 295	5,32
4 - Provisions techniques brutes	9 663 636 298	9 254 300 048	4,42
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	11 184 113 807	10 703 135 062	4,49
C - Ratio de pondération (A/B) en %	12,28	12,18	0,79
5 - Produits des placements	506 649 720	574 120 190	- 11,75
6 - Charges des placements	98 538 510	194 356 124	- 49,30
D - Total net des placements (5-6)	408 111 210	379 764 067	7,46
TOTAL DES PRODUITS TRANSFERÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	50 108 648	46 263 724	8,31

2.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

	Capitalisation CU/VL * (1)	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès CP ** (2)		Autres opérations individuelles d'assurance-vie CU/VL * (3)	Autres opérations individuelles d'assurance-vie CP ** (4)	Opérations d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de comptes CU/VL * (5)	PERP	PER (6)	Réassurance (7)	Total 31/12/2025
(En euros)										
1 - Cotisations sur opérations directes	-	218 040,00		831 145 485,04	3 838 890,13	98 804 761,80	1 862 905,30	67 612 834,55	24 911 434,16	1 028 394 350,98
2 - Charges des prestations sur opérations directes	2 241,78	190 593,07		711 773 807,88	2 314 059,97	32 951 886,26	6 962 652,54	2 324 205,51	133 543,26	756 652 990,28
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	- 869,69	-		136 468 165,22	1 090 294,53	80 331 333,26	- 4 707 111,88	67 223 911,89	24 780 832,37	305 186 555,70
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes	-	-		-	-	29 465 088,67	240 848,26	2 572 657,65	-	32 278 594,58
A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4)	- 1 372,09	27 446,93		- 17 096 488,06	434 535,63	14 986 630,95	- 151 787,10	637 374,80	- 2 941,47	- 1 166 600,42
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8)	-	-		-	-	-	-	-	-	-
9 - Frais d'acquisition	4 607,58	440 022,24		51 957 404,20	1 734 174,69	4 783 512,11	110 373,88	4 366 054,23	-	63 396 148,93
10 - Autres charges de gestion nettes	2 415,16	199 714,32		43 745 225,79	688 367,61	3 320 138,42	80 602,65	416 111,92	61 414,21	48 513 990,08
C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10)	7 022,74	639 736,56		95 702 630,00	2 422 542,30	8 103 650,54	190 976,53	4 782 166,14	61 414,21	111 910 139,01
11 - Produit net des placements	4 945,59	-		350 016 191,07	1 145 081,76	168 477,07	4 934 181,29	1 527 627,90	504 701,33	358 301 206,01
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-		208 307 446,11	680 096,19	-	3 852 749,91	1 869 757,79	116 932,83	214 826 982,83
D - Solde financier (11-12)	4 945,59	-		141 708 744,96	464 985,57	168 477,07	1 081 431,38	-342 129,89	387 768,50	143 086 454,67
13 - Cotisations données en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations	-	-		-	-	-	-	-	-	-
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-		-	-	-	-	-	-	-
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	-	-		-	-	-	-	-	-	-
17 - Commissions reçues des garants en substitution	-	-		-	-	-	-	-	-	-
E - Solde de substitution (14+15+16+17-13)	-	-		-	-	-	-	-	-	-
18 - Cotisations cédées aux réassureurs	-	-		-	-	-	-	-	-	-
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations	-	-		-	-	-	-	-	-	-
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-		-	-	-	-	-	-	-
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-		-	-	-	-	-	-	-
22 - Commissions reçues des réassureurs	-	-		-	-	-	-	-	-	-
F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18)	-	-		-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	- 3 449,25	- 612 289,62		28 909 626,89	- 1 523 021,10	7 051 457,49	738 667,75	- 4 486 921,23	323 412,83	30 397 483,75
HORS COMPTE :										
Montant des rachats	869,69	-		130 375 889,36	218 895,16	21 809 739,54	3 849 440,50	1 882 455,19	130 440,71	158 267 730,15
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-		58 690 446,93	166 327,62	-	-	-	-	58 856 774,55
Provisions techniques brutes à la clôture	124 093,54	100 000,00		9 456 893 864,96	29 686 317,81	675 834 757,99	76 052 404,63	182 195 320,01	24 897 765,20	10 447 273 362,76
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 552 046,35	100 000,00		9 118 111 800,18	27 923 196,56	594 880 385,28	76 875 590,96	113 072 311,34	-	9 932 515 330,67

(1) Bons de capitalisation Carac.
(2) ATCT, Carac Temporal.
(3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option épargne et option rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèque par Avance, Carac Épargne Vivre ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection, Mutuelle Intégrance Protection, Carac Avenir Protégé.
(4) Plan Obsèque Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisation Viagère, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Pré-retraités.
(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Avenir Protégé.

(6) PER Individuel Carac, PER Secteur Public, PER Intérial, PER Unéo.
(7) Privilège Gestion Active Capitalisation.

*CU Cotisations Uniques
VL Versements Libres
**CP Cotisations Périodiques

2.2.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

2.2.3.1 VENTILATION DES COTISATIONS D’OPÉRATIONS DIRECTES ÉMISES EN FRANCE

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations (hors chargements et annulations)	1 033 178 650	681 035 887
Annulations	- 5 003 527	- 4 609 516
Chargements	219 228	213 155
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	1 028 394 351	676 639 526

2.2.3.2 VARIATION DES PROVISIONS D’ASSURANCE VIE ENTRE LE BILAN D’OUVERTURE ET DE CLÔTURE

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	199 764 773	- 100 755 493
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance-vie	55 446 687	60 924 097
Bonifications affectées aux provisions d'assurance-vie	180 870 208	166 198 463
TOTAL	436 081 669	126 367 067
Provisions d'assurance-vie hors unités de compte	9 014 306 943	8 578 225 274
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À LA CLÔTURE	436 081 669	126 367 067
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	105 421 782	88 635 892

2.2.3.3 RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET DES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire (en euros)	Exercice de survenance							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A - Participation aux résultats ²	269 590 627	291 456 491	245 887 797	220 611 867	217 370 866	201 160 830	206 804 603	214 826 983
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455	215 728 114	230 728 455	239 726 983
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411	15 966 460	- 23 923 852	- 24 900 000
A3 - Complément de participation aux excédents (reclassement en éléments exceptionnels)	-	-	-	-	-	- 30 533 744	-	-
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894	8 631 435 717	8 490 470 128	8 440 152 047	8 515 041 741	8 796 266 109
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	269 345 596	291 019 847	245 838 370	220 578 735	216 182 854	200 976 481	180 017 144	195 674 790
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455	215 728 114	230 728 455	239 726 983
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411	15 966 460	- 23 923 852	- 24 900 000
B3c - Complément de participation aux excédent (reclassement en éléments exceptionnels)	-	-	-	-	-	- 30 533 744	-	-

² Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Néant.

2.2.5 ACTION SOCIALE

Néant.

2.2.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

2.2.6.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais, intérêts sur avances et production immobilisée	4 902 358	5 325 540
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	4 902 358	5 325 540
Frais externes	17 195 317	16 180 231
Frais internes	16 434 066	14 853 543
Dotations amortissements et provisions	987 181	899 063
Commissions de gestion de réassurance	23 857	-
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	34 640 421	31 932 837

2.2.6.2 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités annexes	5 488 254	3 932 140
Produits divers de gestion courante	-	-
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	5 488 254	3 932 140
Charges à caractère social	4 100	8 500
Autres charges non techniques	4 617 279	13 488 870
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	4 621 379	13 497 370

2.2.6.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels de gestion	-	775 216
Autres produits exceptionnels	-	-
A - Total des produits exceptionnels	-	775 216
Charges exceptionnelles	-	253 161
Complément de participation aux excédents	-	-
B - Total des charges exceptionnelles	-	253 161
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	-	522 056

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

2.2.6.4 FISCALITÉ

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts sur le résultat	12 787 871	505 158
TOTAL	12 787 871	505 158

Au 31 décembre 2025, le montant de la contribution exceptionnelle contenu dans le montant de l’impôt sur les sociétés est de 1 517 126 euros.

2.2.7 ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Néant.

2.2.8 VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats et autres charges externes	39 621 504	39 311 112
Impôts et taxes et versements assimilés	10 902 188	9 053 889
Charges de personnel	73 174 428	57 866 997
Autres charges de gestion courante	2 295 517	1 865 751
Dotations aux amortissements et provisions	3 649 617	2 860 679
TOTAL	129 643 254	110 958 428
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION	-	261 660
TOTAL GÉNÉRAL	129 643 254	111 220 088
TOTAL GÉNÉRAL	1 442 433 277	134 988 154

2.2.9 AUTRES ÉLÉMENTS

2.2.9.1 CHARGES DE PERSONNEL

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	38 516 685	30 370 944
Charges sociales	21 377 289	16 519 851
Autres	13 280 454	10 976 202
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	73 174 428	57 866 997

2.2.9.2 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2025
Cadres	309
Non-cadres	262
TOTAL	571

Effectif moyen du personnel des immeubles	2025
Cadres	-
Non-cadres	20
TOTAL	20

2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 ENTITÉS LIÉES

2.3.1.1. SCI

(En euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2025
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 201 524	268 847,05
SCI CARAC COMMERCES	99 %	2 496 170	- 12 529,48
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	10 000 000	-

2.3.1.2. PERP ET PER

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PER ont été créés dès l’origine pour effectuer les opérations de transfert entre, d’une part, l’actif général et le PERP et, d’autre part, l’actif général et le PER.

Pour les opérations des PERP et PER, le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d’un exercice est déterminé à partir des comptes de participation aux résultats établis pour ces catégories.

2.3.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

2.3.3 INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES EXTÉRIEURS DES COMITÉS D'AUDIT ET DE MISSION ET FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Le montant des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs des Comités d’audit et de mission en 2025 est de 528 595,72 euros (dont 503 530,72 euros pour les administrateurs et 25 065 euros pour les membres extérieurs).

S’agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2025, ils s’élèvent à 84 911,57 euros.



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - CARAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Capital de 2 201 424 euros – RCS Nanterre 572 028 041

Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - CARAC

Mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité
Siège social : 159, venue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - CARAC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance - CARAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.3 « Changements dans les règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement ANC 2022-06.

CARAC
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA et Deloitte & Associés 1

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l’audit - Evaluation des placements non cotés (cf. notes 1.2.3.1, 1.2.3.2.1 et 2.1.2.1 de l’annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, la CARAC détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au 31 décembre 2025, les placements non cotés de la CARAC s’élèvent à 2 128 M€ en valeur nette (cf. note 2.1.2.1 de l'annexe aux comptes annuels), représentant 18,11% du total des placements (11 746 M€).

Comme indiqué dans les notes 1 .2.3.1 et 1.2.3.2.1 de l’annexe aux comptes annuels, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s’il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l’évaluation des placements non cotés constituait un point clé de notre audit compte tenu de l’importance du jugement exercé par la Direction.

Approche d’audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres non cotés, nos travaux ont consisté principalement à :

- Apprécier le caractère raisonnable de la méthode de détermination de la valeur de marché ou de la valeur recouvrable et la cohérence d’ensemble des hypothèses utilisées dans ces calculs,
- Vérifier que l’estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation et des chiffres utilisés,
- Pour les données historiques utilisées dans les différents modèles, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l’objet d’un audit ou de procédures analytiques, et qu’en cas d’ajustement ils sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier l’application de la méthode d’évaluation des provisions pour dépréciations durables décrite dans l’annexe aux comptes annuels.
- Apprécier le caractère approprié de l’information fournie dans l’annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l’assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, notamment celles en matière de transferts financiers entre mutuelles et unions et comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la CARAC a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité, que seules les rémunérations versées au titre de la fonction de Dirigeant Opérationnel doivent être communiquées ; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Mutuelle d’Epargne de Retraite et de Prevoyance - CARAC par l'assemblée générale du 21 juin 1998 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 9 janvier 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 15 mai 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux

Estelle Sellem

**La CARAC remercie
chaleureusement l'ensemble
des personnes ayant
contribué à la réalisation
de ce rapport.**



CARAC - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr